

MARS en tous SENS



5

**PV de
l'Assemblée
communale**

40

Rétrospective

2026

N° 99
Printemps

Commune de
Marsens



MARS en tous SENS

Comité de rédaction de la rubrique articles

A.-Jacques Tornare
rédacteur responsable
Jean-Marc Gaillard – illustrateur
Bernard Dafflon – membre
Anne Periy – membre et correctrice

Couverture

Peinture de la ferme communale
M. Oleksii Savenko

Abonnement

Pour les personnes des villages
de Marsens et Vuippens CHF 10.00
(facultatif)

Pour les personnes de l'extérieur
CHF 20.00

Impression

media f imprimerie SA
Rue de Vevey 255
Case postale
1630 Bulle

Publication trimestrielle

Le journal de Vuippens et Marsens
CH – 1633 Marsens
mets@marsens.ch

Sommaire

Infos communales

Le mot de la syndique	4
Procès-Verbal de l'Assemblée communale du 5 décembre 2025	5
Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts!	23
Prestations complémentaires pour familles	24
Edito	28
Cholidéro chin Frontêre	30
Le café du mardi revisité au Brésil	34
Rencontres Seniors 2026	36
Vient de paraître	38
Rétrospective	40

LE MOT de la syndique



Remerciements aux membres du Conseil communal

En cette période électorale, il me semble important de mettre en lumière l'engagement et le travail accompli par les membres actuels du Conseil communal.

Tout au long de cette législature, notre commune a connu la stabilité puisque **les sept conseillères et conseillers élus ont mené leur mandat jusqu'au bout**, ce qui est un vrai atout pour la gestion des dossiers, le suivi des projets et la cohérence des décisions. Pour cela, les membres du Conseil communal ont consacré **un temps considérable** à l'étude des dossiers, aux séances communales et intercommunales, à l'écoute des citoyennes et citoyens ainsi qu'aux rencontres avec les acteurs locaux et les partenaires.

Durant ce mandat, le Conseil communal a dû traiter des situations délicates ou faire des choix parfois difficiles. Certaines orientations ont pu dérouter ou mécontenter une partie des citoyens. Gouverner, c'est savoir trancher, établir des priorités et assumer des décisions qui ne font pas toujours l'unanimité. Mais chacune de ces décisions a été prise en respectant la loi et les compétences de la commune, respectivement du Conseil communal, avec une seule boussole : **l'intérêt général**.

Être élus, c'est s'exposer davantage aux critiques qu'aux félicitations car c'est le cœur même du débat démocratique. Cependant, les formules « il n'y a qu'à... » et « il faut que... » se heurtent souvent aux réalités administratives, juridiques et financières auxquelles la commune doit faire face au quotidien et dont le citoyen lambda n'a pas forcément conscience.

Au-delà des décisions visibles, une grande partie de notre engagement se déroule loin des projecteurs : séances préparatoires, études de

dossiers techniques, rencontres avec les services cantonaux, suivi administratif et gestion de situations imprévues. Ce travail, exigeant et chronophage, est rarement mis en avant. Sans cette implication régulière, rappelons-le presque bénévole, aucune politique locale ne peut être menée de manière cohérente. Reconnaître cette réalité, c'est aussi rappeler que l'engagement communal repose avant tout sur un **sens profond du service à la collectivité**.

Enfin, cette législature est marquée d'une manière particulière également. Pour la première fois de son histoire, Marsens a vu siéger une majorité de femmes au Conseil communal : quatre élues sur sept membres. C'est une première non seulement pour la Commune, mais aussi une configuration encore rare en Gruyère (Riaz pour une partie de la législature) et même dans tout le canton. Dans un paysage politique où les femmes restent sous-représentées dans les exécutifs locaux, c'est une fierté.

En cette fin de législature, il est légitime de débattre des orientations futures. Mais il est surtout important de reconnaître le travail accompli et l'investissement personnel consenti par celles et ceux qui ont assumé cette responsabilité. Aussi, chers collègues, je vous adresse mes sincères remerciements pour votre engagement, votre disponibilité et votre sens du service public tout au long de cette législature.

En vous remerciant pour votre lecture attentive, je vous adresse, chères citoyennes et chers citoyens, pour l'attention que vous portez à la vie communale et pour l'intérêt que vous manifestez à l'égard des enjeux qui nous concernent collectivement.

*Myriam Fragnière Dufour
Syndique*



COMMUNE DE MARSENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2025 Maison de Ville Vuippens

Présents-tes	:	51 citoyennes et citoyens
Auditeurs-trices	:	5 personnes
Présidence	:	Mme Myriam Fragnière Dufour, syndique
Secrétaire	:	M. Pierre-Joseph Demierre, secrétaire communal
Excusés	:	3 citoyens
Invité	:	-/-

Tractanda :

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 août 2025 à Vuippens**
Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.
2. **Planification financière**
 - 2.1 **Présentation**
 - 2.2 **Préavis de la commission financière**
3. **Budget 2026**
 - 3.1 **Présentation du budget de résultats**
 - 3.1.1 **Rapport de la commission financière - décision**
 - 3.2 **Présentation du budget d'investissements - patrimoine administratif**
 - 3.2.1 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
Remplacement du matériel informatique communal
 - 3.2.2 **CULTURE, SPORT ET LOISIRS**
Rénovation douches et WC de la halle de gymnastique
 - 3.2.3 **TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**
Avant-projet mise en zone 30 km/h - Route des Gattes
Avant-projet réfection route St-Ignace jusqu'à la route du Temple Romain
Avant-projet aménagement de la place de la « Maison Ville » jusqu'à la route de la Grand-Fin
 - 3.2.4 **APPROVISIONNEMENT EN EAU**
Déplacement conduite Montmasson
 - 3.2.5 **LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT**
Assainissement ancienne décharge Vuippens
 - 3.3 **Présentation du budget d'investissements - patrimoine financier**
 - 3.3.1 **MAISON DE VILLE**
Remplacement des fenêtres et rénovation des luminaires
 - 3.4 **Rapport de la commission financière - décision**
4. **Secours Sud Fribourgeois - modification des statuts**
5. **Informations**
Elections communales 2026, bibliothèque intercommunale, point de situation sur les dossiers en cours
6. **Divers**

Mme Myriam Fragnière Dufour, Syndique, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Elle annonce que cette assemblée est enregistrée.

Mme Myriam Fragnière Dufour annonce les personnes excusées, informe que M. Pierre-Joseph Demierre, Mme Jocelyne Morard, Mme Christelle Tinguely ont la qualité d'auditeurs et demande s'il y a d'autres auditeurs dans la salle.

Deux journalistes répondant à la qualité d'auditeurs, représentants de la presse qu'elle salue au passage, le nombre de personnes n'ayant pas le droit de vote se monte à 5.

Elle procède ensuite à la nomination des scrutateurs :

- M. Armand Levrat
- M. Guillaume Blanchard

Mme Myriam Fragnière Dufour déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 48 du 28 novembre 2025, par l'envoi de tout-ménages, par affichage aux piliers publics et par publication sur l'application iGruyère. Elle demande s'il y a des remarques ou des observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

Mme Kathia Pauchard fait remarquer qu'aucun budget d'investissement n'est prévu pour la réalisation d'un trottoir le long de la route des Bugnons dans les points relatifs aux divers budgets d'investissement. Elle demande que ce point soit ajouté au tractanda, estimant qu'il s'agit d'un point important en matière de sécurité, en particulier pour la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie pour la remarque et précise que le projet de trottoir, plus précisément la première variante proposée, n'a pas fait l'unanimité auprès des riverains concernés. Cette variante n'étant dès lors pas réalisable en l'état, le projet devra être revu et une nouvelle solution étudiée. Pour cette raison, aucun budget d'investissement n'a pu être présenté à cette assemblée, celui-ci se fondant sur une variante qui ne pourra pas être réalisée telle quelle, en tout cas pas en 2026.

M. Fabrice Clément, responsable du dicastère des routes et organisateur de la séance avec les riverains confirme les dires de Mme Myriam Fragnière Dufour. Il confirme que ce n'est pas l'arrêt du projet, il espère pouvoir présenter à nouveau quelque chose dans les prochains mois mais cela nécessite du temps pour chiffrer une ou d'autres variantes, raison pour laquelle il n'était pas possible de présenter ce soir un budget d'investissement pour cet objet.

L'Assemblée ne faisant part d'aucune autre remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 26 août 2025 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours et sur le site Internet www.marsens.ch, il a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » n° 98 édition automne 2025.

Question / remarque

-/-

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 août 2025 est accepté à l'unanimité.

2. Planification financière

2.1 Présentation de la planification financière 2026-2030

Mme Hélène D'Alessandro informe que, conformément aux bases légales en vigueur et parallèlement à l'élaboration du budget 2026, la planification financière du compte de résultats pour la période 2026–2030 a été établie. Il est rappelé que la planification financière constitue un outil de gestion offrant une vision prévisionnelle sur cinq ans et ne correspond pas à une reproduction exacte des futurs budgets.

Deux scénarios ont été élaborés pour le compte de résultats, l'un avec prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif et l'autre sans ce prélèvement. Cette planification repose sur des estimations, notamment l'évolution de la population, l'analyse des charges et des recettes sur la base des informations disponibles, ainsi que l'impact des investissements prévus.

Plan financier des investissements

Un tableau présente les investissements du patrimoine administratif déjà votés et en cours de réalisation pour les années 2026 à 2030. Le total des dépenses s'élève à CHF 7'160'950.00, dont environ CHF 4 millions devraient être engagés d'ici à fin 2025, le solde étant reporté sur les années suivantes. Les recettes liées à ces investissements s'élèvent à CHF 17'000.00.

Les propositions d'investissements du patrimoine administratif soumises à l'Assemblée communale représentent un montant total de CHF 668'000.00. Les investissements projetés pour les années suivantes sont estimés à CHF 2'507'000.00. Il est précisé qu'il s'agit d'estimations, tant pour les montants que pour le calendrier de réalisation. Ces projections tiennent notamment compte de la mise en zone 30 km/h à la route des Gattes ainsi que des réfections des routes St-Ignace – route du Temple romain et des Bugnons – route de Montmasson.

Les investissements en cours relevant du patrimoine financier s'élèvent à CHF 490'000.00. Les propositions soumises à l'Assemblée communale dans ce domaine représentent un montant de CHF 53'000.00.

Plan financier du compte de résultats 2026–2030

Le plan financier du compte de résultats 2026–2030 a été établi en tenant compte de l'évolution démographique, de l'analyse des charges et des recettes, de l'incidence des investissements projetés, notamment le centre sportif intercommunal, ainsi que des effets du Plan d'assainissement des finances de l'État (PAFE), selon les informations communiquées par le canton.

Il est relevé que les charges liées aux transports publics Mobul augmentent de CHF 111'000.00 dès 2025 et qu'une hausse supplémentaire de CHF 40'000.00 est prévue dès 2028 en lien avec le passage aux bus électriques.

Le budget 2026 présente un déficit de CHF 759'847.80. Sans prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif, ce déficit atteindrait CHF 1'060'908.50. À l'horizon 2030, le déficit budgétisé s'élève à CHF 1'377'919.30, respectivement à CHF 1'678'980.00 sans prélèvement à la réserve. Ces déficits s'expliquent notamment par l'augmentation des charges.

Les prévisions de rentrées fiscales ont été établies de manière prudente, en particulier pour les impôts spéciaux. Il est précisé que l'écart constaté sur la base des comptes 2024, estimé à environ CHF 230'000.00, ne permet pas de compenser les déficits projetés.

Conformément au modèle comptable MCH2, un déficit est admissible dans la mesure où il est couvert par le capital propre non affecté, lequel s'élève, selon le bilan 2024, à CHF 14'150'000.00. Il est rappelé qu'il s'agit de prévisions et que des écarts peuvent survenir lors du bouclage des comptes.

Un graphique illustre enfin l'évolution des résultats avec et sans prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif, ainsi que l'évolution théorique de la population communale entre 2026 et 2030, passant de 2'130 à 2'330 habitants.

Questions / remarques

M. Fabien Morand relève qu'il est difficile de lire les chiffres projetés et demande de préciser les déficits annoncés pour les prochaines années.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise les montants planifiés pour les prochaines années, soit de 2027 à 2030.

M. Rolf Haldemann relève qu'il a été annoncé une population d'environ 2'300 habitants à l'horizon 2030. Il souligne qu'une augmentation du nombre d'habitants entraîne en principe une hausse des rentrées fiscales et se demande si ces recettes supplémentaires pourraient contribuer à alléger, voire à réduire, les déficits annoncés. Dans la négative, il questionne le Conseil communal sur l'éventualité d'une hausse d'impôts et sur le fait qu'une telle mesure ait, ou non, déjà été évaluée.

Mme Hélène D'Alessandro indique que, lors du bouclage des comptes 2024, le lien entre l'augmentation de la population depuis 2022 et l'évolution des rentrées fiscales a été analysé. Il en ressort que les recettes fiscales ne suivent pas nécessairement la croissance démographique et qu'elles ont même diminué. L'arrivée de nouveaux habitants peut certes générer des recettes fiscales supplémentaires, mais celles-ci ne suffisent pas toujours à compenser l'augmentation des charges, notamment dans le domaine scolaire. Il n'est dès lors pas possible de faire des prévisions fiables à l'avance.

S'agissant d'une éventuelle hausse d'impôts, Mme D'Alessandro précise que celle-ci est difficile à anticiper, les projections se basant sur les taux cantonaux. Au niveau communal, la situation est jugée stable : l'établissement du budget repose sur les recettes fiscales de l'année précédente, majorées des montants encore attendus, ce qui permet en général de couvrir les chiffres budgétés. Les résultats se situent rarement en dessous des prévisions, mais pas au-dessus. Elle mentionne enfin que des rectificatifs d'impôts peuvent survenir ponctuellement : s'ils ont exceptionnellement été favorables par le passé (env. CHF 100'000.-), ils sont le plus souvent défavorables pour la commune.

Mme Myriam Fragnière Dufour complète en indiquant qu'il conviendra d'attendre le bouclage des comptes 2025 afin de confirmer ou non la tendance observée. À ce stade, aucune hausse d'impôts n'est envisagée à court terme, mais celle-ci est pressentie à moyen terme et devra, le moment venu, tenir compte des investissements en cours et à venir de la commune.

2.2 Préavis de la commission financière

M. Pascal Florio donne lecture du préavis.

La Commission financière a pris connaissance des documents transmis par l'Administration communale, à savoir la planification financière de ces prochaines années, le budget du compte de résultats, ainsi que la liste des nouveaux investissements.

Après étude de ces documents lors de leur séance du 12 novembre, les membres de la Commission financière ont rencontré en date du 18 novembre une délégation du Conseil communal, représenté par Mme. Myriam Fragnière Dufour, syndique, et Mme. Hélène D'Alessandro, conseillère communale responsable des finances, ainsi que Mme. Christelle Tinguely, administratrice des finances.

Planification financière

La planification financière est un outil qui permet d'avoir une vue à cinq ans de la situation financière de la Commune, en tenant comptes des charges connues à ce jour et des investissements approuvés ou soumis prochainement. Il est important de comprendre qu'il s'agit d'une projection intégrant l'état des connaissances du jour, et qu'il ne faut en aucun cas prendre ces chiffres pour argent comptant. La planification financière présentée ce soir prévoit un budget déficitaire en net augmentation pour les cinq prochaines années. L'évolution des rentrées d'impôt sera donc déterminante pour réduire au maximum les déficits annuels prévus. Au vu du montant déficitaire prévu chaque année, la probabilité d'obtenir des comptes équilibrés pour les prochains exercices est faible, et par conséquent celle de devoir prendre des mesures afin d'équilibrer les comptes des prochaines années d'autant plus grande. La Commission financière remercie le Conseil communal pour la planification proposée.

3. Budget 2026

3.1 Présentation du budget de résultats

Mme Hélène D'Alessandro présente le budget de résultats :

Total des charges (CHF)	11'096'534.33
Total des revenus (CHF)	10'336'686.53
Excédent de charges (CHF)	759'847.80

Informations principales pour les postes suivants :

Chapitre	Compte	Description	Ecart (CHF)	Explications
0 Administration générale	0110.3153.00	Infrastructure « Suisse Vote »	+ 6'850.00	Mise en place d'un scanner « Suisse Vote » qui permet de scanner les bulletins de vote à la façon d'une GED (gestion électronique des données).
	02220.3150.00	Salaires administration	+ 24'000.00	Création d'un poste de travail supplémentaire afin de soutenir l'administration pour le domaine technique (constructions).
	0220.3153.00	Entretien matériel informatique	+ 15'000.00	Nouveau site internet compatible avec les fonctionnalités actuelles. Nouveau SIT (système d'information du territoire).
	0290.3144.00	Entretien et rénovation des immeubles	+ 19'830.00	Pilier public Vuippens. Réfections diverses (porte boulangerie).
1 Ordre et sécurité publics, défense	Rien de particulier n'est à signaler.			
2 Formation	2196.3010.02	Salaires établissement scolaire	+12'500.00	Création d'un poste à 20% pour le secrétariat des écoles.
	2196.3153.00	Maintenance informatique interne (écoles)	+3'000.00	Rémunération d'une personne référente pour régler les « petits problèmes » informatiques du cercle scolaire.
3 Culture, sports et loisirs	3410.3144.00	Entretien bâtiments et places	+13'550.00	Dalles halle gymnastique et cheneaux.
	3410.3632.00	Régionalisation des sports (ARG)	+18'933.20	Patinoire provisoire Charmey 2026.
4 Santé	Rien de particulier n'est à signaler. Il est toutefois relevé une forte augmentation entre les comptes 2024 et le budget 2025. Le montant prévu pour 2026 est quant à lui quasiment équivalent à celui budgété pour 2025, voire légèrement inférieur.			
5 Prévoyance sociale	5220.3631.00	Financement prestations complémentaires AI	+74'852.00	Nouveau poste à charge de la commune.
	5320.3631.00	Financement prestations complémentaires AVS	+103'411.35	Nouveau poste à charge de la commune.

	5430.3631.00	Contributions d'entretien	-13'946.80	Désormais assumée entièrement par l'Etat.	
	5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	-4'943.35	Désormais assumée entièrement par l'Etat.	
	5451.3636.00	Subventions crèches et garderies	+11'000.00	Augmentation des heures de garde des enfants et du montant des subventions accordées aux parents	
6	Trafic et télécom-munications	Rien de particulier à signaler.			
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	7101.3143.01	Entretien des compteurs	+10'500.00	Remplacement des compteurs de plus de 15 ans (114 pièces).
		7101.3143.03	Entretien du système de gestion des fuites d'eau	+6'300.00	Nouveau système Ortomat en remplacement du système LORNO.
		7201.4240.00	Taxe périodique de base	-40'000.00	Adaptation des calculs selon les nouveaux tarifs du règlement d'évacuation des eaux. Ce nouveau tarif entrera en vigueur dès la facturation de l'eau-épuration 2025-2026.
		7201.4240.01	Taxe périodique d'exploitation	+63'000.00	
		7301.3161.00	Location Ecopress	+36'000.00	Location des presses avec balance intégrée pour la récolte des déchets ménagers.
8	Economie publique	8200.3145.00	Entretien forêts et chemins forestiers	+21'200.00	Réfection chemin du Gottu et réfection passerelle Petits-Prarys.
9	Finances et impôts	9630.3430.40	Entretien et rénovation de la ferme communale	+10'500.00	Pose compteur d'eau et nouvelle porte métallique pour les locaux de la boulangerie.
		Impôts ordinaires	S'agissant du calcul des impôts ordinaires, les directives du Service cantonal des contributions ont été appliquées, comme chaque année. Les effets du PAFE (plan d'assainissement des finances de l'État) sont intégrés aux montants présentés et représentent environ CHF 250'000.00 de recettes supplémentaires, y compris l'impact de l'évolution de la population.		

Questions / remarques

M. Rolf Haldemann demande si le montant de CHF 36'000.00 mentionné pour la location d'un compacteur s'entend sur une base annuelle.

Mme Hélène D'Alessandro répond par l'affirmative et précise que ce montant comprend l'ensemble des coûts, soit la location-vente, les appareils, le suivi ainsi que l'entretien. Elle indique en outre que deux compacteurs sont concernés, l'un à Vuippens et l'autre à Marsens.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a d'autres questions, ce qui n'est pas le cas.

3.1.1 Préavis de la commission financière – décision

M. Pascal Florio donne lecture du préavis.

Après avoir étudié le dossier et reçu les informations et réponses à ses questions lors de la séance du 18 novembre dernier, la Commission financière constate que :

1. Les charges inscrites au budget 2026 pour le compte de résultats sont en augmentation d'environ 3% par rapport à l'exercice précédent, et se montent à CHF 11'096'534. L'essentiel de cette augmentation, comme les années précédentes, est dû à des charges liées, notamment dans le secteur de la formation et de la santé.

2. En tenant compte des amortissements sur le patrimoine immobilier de la Commune et de son attribution à la réserve (nouvelles normes comptables MCH2), le total des revenus est, quant à lui, budgété à CHF 10'336'686, soit une augmentation de 3% par rapport au budget 2025, donc de même ordre de grandeur que celle des charges. Pour rappel, les rentrées d'impôt attendues sont basées sur des chiffres donnés par le Canton.

3. Le budget du compte de résultats pour 2026 est donc déficitaire, avec un excédent de charges de CHF 759'847, soit un montant identique à celui du budget 2025, et représentant 7% de celui-ci. La Commission financière remercie le Conseil communal et l'administration, en particulier Mmes. Hélène d'Alessandro et Christelle Tinguely, pour la préparation du budget. Les charges subissent, cette année encore, une augmentation significative, qui ne parvient plus à être compensée par la prévision des recettes, et notamment des rentrées d'impôts.

La Commission financière note que la quasi-totalité des montants concernés sont des charges liées, sur lesquelles le Conseil communal n'a aucune possibilité d'intervenir. Malgré un budget largement déficitaire, elle recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget du compte de résultats 2025. Ce préavis positif repose également sur le fait que les finances communales sont saines depuis de nombreuses années, autant dans les comptes de résultat que dans la fortune disponible. Si les déficits budgétisés pour 2025 et 2026 se confirment dans les comptes de résultats, et compte tenu de la planification financière présentée plus haut, la Conseil communal devra étudier les possibilités d'endiguer cet excédent de charges qui risquera de se répéter les années suivantes.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a encore des remarques, ce qui n'est pas le cas. Elle soumet au vote de l'Assemblée le budget du compte de résultats 2026.

Le budget est accepté par 44 voix favorables, 1 voix contre et 6 abstentions.

3.2 Présentation du budget d'investissements – patrimoine administratif

3.2.1 Administration générale

➤ Remplacement de matériel informatique

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que l'infrastructure informatique communale repose actuellement sur un serveur installé en 2018, lequel arrive en fin de cycle de vie technique. Dans le domaine informatique, une durée d'exploitation de six à sept ans constitue la limite recommandée afin de garantir la sécurité, les performances et la compatibilité logicielle.

Elle précise que cet équipement n'est plus couvert par les garanties constructeurs, que les mises à jour deviennent limitées et plus risquées, que le risque de panne matérielle augmente et que les performances ne répondent plus aux exigences des applications actuelles.

Le remplacement du serveur, l'installation d'un système de stockage en réseau (NAS) ainsi que la migration du serveur Exchange vers Microsoft 365 s'inscrivent dès lors dans une démarche de maintenance planifiée, nécessaire pour assurer un fonctionnement fiable, sécurisé et continu de l'administration communale.

Il est souligné que ce renouvellement ne relève pas d'un choix de confort, mais d'une nécessité, les logiciels utilisés par l'administration évoluant et requérant une infrastructure moderne, performante et compatible.

Les coûts d'investissement projetés, toutes taxes comprises, s'élèvent à un montant total de CHF 47'000.00, comprenant CHF 28'000.00 pour le matériel et les licences ainsi que CHF 19'000.00 pour les prestations.

Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 47'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 1410.00
Amortissement obligatoire (25%)	CHF 11'750.00
Total charges budget de résultats	CHF 13'160.00

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a des questions au sujet de cet investissement, ce qui n'est pas le cas.

3.2.2 Culture, sports et loisirs

- Rénovation des douches et des WC à la halle de gymnastique

Mme Isabelle Mingam informe que les vestiaires et les douches ont besoin d'être rénovées en raison de leur vétusté.

Les coûts d'investissement projetés sont les suivants :

Sanitaire : CHF 32'000.00
 Plafond : CHF 7'000.00
 Equipement : CHF 47'000.00
 Eclairage : CHF 2'000.00

Montant de l'emprunt	CHF 88'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 2'640.00
Amortissement obligatoire (3%)	CHF 2'640.00
<u>Total charges budget de résultats</u>	<u>CHF 5'280.00</u>

Mme Isabelle Mingam demande s'il y a des questions au sujet de cet investissement, ce qui n'est pas le cas.

3.2.3 Trafic et télécommunication

- Avant-projet mise en zone 30km/h de la route des Gattes

Mme Myriam Fragnière Dufour relève que le tronçon concerné ne dispose actuellement d'aucun aménagement pour les piétons et les usagers de la mobilité douce, ce qui engendre une insécurité réelle. Elle précise que la commune a inscrit la valorisation de ce secteur comme objectif dans son plan directeur communal.

Les couts d'investissement projetés (TTC) sont les suivants :

Projet de l'ouvrage : CHF 18'000.00
 Procédure d'autorisation : CHF 2'000.00
 Total : CHF 20'000.00

Montant de l'emprunt	CHF 20'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 600.00
Amortissement obligatoire (10%)	CHF 2'000.00
<u>Total charges budget de résultats</u>	<u>CHF 2'600.00</u>

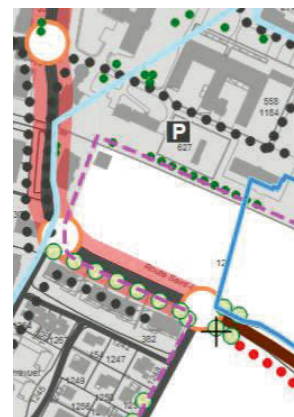


Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas.

- Avant-projet de réfection de la route de Saint-Ignace jusqu'à la route du Temple romain

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le développement du quartier de Perrevuet est désormais achevé et relève que l'entrée actuelle du village n'est pas clairement identifiée. Elle rappelle que la commune a inscrit la valorisation de ce secteur comme objectif dans son plan directeur communal.

Dans le cadre du projet d'agglomération de 5e génération (PA5), et pour les mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires, une étude de faisabilité a été réalisée. Celle-ci vise un rééquilibrage des surfaces en faveur d'une meilleure cohabitation des modes de transport, conformément à la logique de priorisation de l'agglomération (piétons, vélos, transports publics, puis transport individuel motorisé), tout en améliorant la qualité et la sécurité des espaces publics en milieu urbain.



À l'instar du projet de la route des Gottes, l'avant-projet permettra d'aboutir à un dossier prêt pour une demande de permis de construire, intégrant les analyses techniques nécessaires ainsi qu'une estimation affinée des coûts. Il servira également de base à l'élaboration d'un budget d'investissement, lequel sera soumis à une prochaine Assemblée communale en vue de la réalisation des travaux envisagés à l'horizon 2028.

Les couts d'investissement projetés (TTC) sont les suivants :

Projet de l'ouvrage :	CHF 25'900.00
Procédure d'autorisation :	CHF 2'100.00
Total :	CHF 28'000.00

Montant de l'emprunt	CHF 28'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 840.00
Amortissement obligatoire (10%)	CHF 2'800.00
Total charges budget de résultats	CHF 3'640.00

Questions / remarques

M. Pascal Florio se demande si, concernant la route de Saint-Ignace, une réflexion globale est envisagée, compte tenu des deux accès existants, tant du côté de Bulle que du côté de Vuippens, afin d'assurer une cohérence d'aménagement sur l'ensemble du tronçon.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise que la réflexion a bien porté sur l'ensemble du tronçon, en collaboration avec le bureau Team+, et que la phase actuelle concerne désormais la mise en œuvre de cette réflexion. Il ne s'agit plus d'une phase d'étude, mais de la concrétisation du projet, avec l'élaboration des aspects techniques et le chiffrage des coûts. Elle indique que l'étude initiale datant de quelques années, celle-ci devra être actualisée afin de tenir compte des normes en vigueur ainsi que des éléments nouveaux, notamment l'intégration de la commune dans l'agglomération Mobul et les exigences liées aux transports publics, qui n'étaient pas prises en considération lors de l'étude réalisée pour Valtraloc.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a d'autres questions, ce qui n'est pas le cas.

- Avant-projet d'aménagement de la place de la Maison de Ville jusqu'à la route de la Grand-Fin

Mme Myriam Fragnière Dufour relève que la commune travaille depuis plusieurs années sur le projet de traversée de Vuippens, avec pour objectifs l'amélioration du carrefour et la requalification du centre du village. Dans ce cadre, un premier projet VALTRALOC a été initié,

puis poursuivi en collaboration avec le Canton pour la partie routière, actuellement en cours de réalisation.

Elle rappelle que le village de Vuippens est classé à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS). L'étude réalisée dans le cadre du projet VALTRALOC pour la place de la maison de ville doit dès lors être reprise et étendue, notamment par une connexion au quartier de La Grand-Fin, afin de répondre aux nouvelles exigences du Service des biens culturels (SBC).

Par ailleurs, la commune de Marsens a intégré le projet d'agglomération MOBUL (PA5). Dans le contexte de l'électrification du réseau de transports publics, il est nécessaire de prévoir à Vuippens un terminus comprenant une place de rebroussement, une remise à l'heure ainsi qu'une station de recharge. Cet équipement est indispensable à l'exploitation du réseau et est en partie cofinancé dans le cadre du PA4. Cette mesure s'inscrit dans la stratégie de développement du réseau de transports publics, visant à favoriser le report modal et à encourager son utilisation.

L'avant-projet permettra d'aboutir à un dossier prêt pour une demande de permis de construire, intégrant les analyses techniques nécessaires et une estimation affinée des coûts. Il servira également de base à l'élaboration d'un budget d'investissement, lequel sera soumis à une prochaine Assemblée communale.

Il est proposé de procéder au financement de cet investissement de la manière suivante :

Montant de l'emprunt	CHF 25'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 750.00
Amortissement obligatoire (10%)	CHF 2'500.00
Total charges budget de résultats	CHF 3'250.00

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a des questions relatives à cet investissement, ce qui n'est pas le cas.

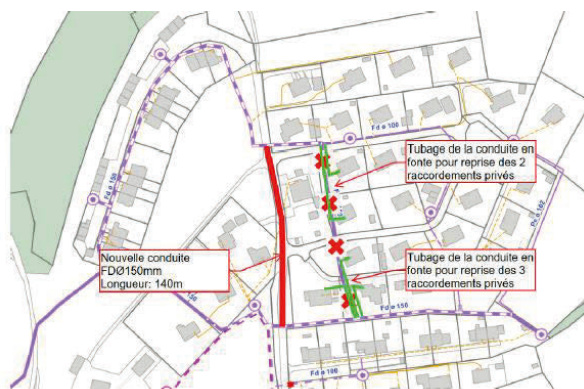
3.2.4 Approvisionnement en eau

➤ Déplacement de la conduite de Montmasson

M. Fabrice Clément informe que de nouvelles constructions sont prévues sur l'article 341 et entreront en conflit avec le réseau communal d'eau potable, ce qui nécessite le déplacement de la conduite concernée. Il précise que l'objectif de cet investissement est de retirer les conduites communales du domaine privé afin d'éviter de futurs déplacements dans le cadre de nouveaux projets immobiliers.

Coûts d'investissement projetés (TTC) :

Travaux de génie civil :	CHF 108'000.00
Sanitaire :	CHF 76'000.00
Honoraires :	CHF 26'000.00
Total :	CHF 235'000.00



Montant de l'emprunt	CHF 235'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 7'050.00
Amortissement obligatoire (1.25%)	CHF 2'937.50
Total charges budget de résultats	CHF 9'987.50

Questions / remarques

M. Rolf Haldemann s'enquiert de la durée estimée des travaux, relevant que le quartier concerné est soumis à un trafic important.

M. Fabrice Clément indique qu'il n'est pas en mesure de donner une durée précise à ce stade. Il précise que les travaux seront lancés dès l'acceptation du budget et réalisés dans les meilleurs délais. En principe, l'intervention ne devrait pas être longue, tout en soulignant que la durée effective peut varier selon les conditions du chantier. À titre indicatif, la durée des travaux est estimée à environ deux mois.

3.2.5 Lutte contre la pollution de l'environnement

- Assainissement de l'ancienne décharge de Vuippens

Mme Hélène D'Alessandro rappelle qu'en février 2025, un glissement partiel de l'ancienne décharge de La Grand-Fin à Vuippens, inscrite au cadastre des sites pollués, a été constaté, entraînant une intervention d'assainissement d'urgence. Cette décharge a accueilli environ 2'500 m³ de déchets urbains entre 1960 et 1985.

Selon le rapport du bureau Hydrosol, le glissement est probablement dû à une surpression d'eau souterraine. Au total, 678 tonnes de déchets pollués ont été retirées du lac de La Gruyère, les matériaux restants ne présentant pas de danger concret, l'objectif d'assainissement ayant été validé par le Service de l'environnement (SEn). Des travaux de sécurisation ont également été réalisés afin d'assurer la stabilité du collecteur principal des eaux usées de la STEP AIS.

Les risques résiduels justifient l'élaboration d'un projet d'assainissement conformément à l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites). Une étude d'impact sur les eaux souterraines ainsi qu'une analyse de variantes d'assainissement seront réalisées en 2026.

Le coût total de l'assainissement est estimé à CHF 660'000.–, subventionné à hauteur de 70% par la Confédération et le canton de Fribourg. À ce jour, les interventions réalisées s'élèvent à CHF 485'132.70, avancés par le canton, la commune devant rembourser sa part de 30% en 2026. Ce montant est dès lors inscrit au budget 2026.

Coûts de l'investissement projetés :

Estimation :	CHF 660'000.00
Subventions accordées (40 +30%) :	CHF 462'000.00
Participation de la commune (30%) :	CHF 198'000.00
Offre Hydrosol pour le contrôle de la qualité des eaux souterraines :	CHF 25'500.00
Total arrondi :	CHF 225'000.00

Montant de l'emprunt	CHF 225'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 6'750.00
Amortissement obligatoire (5%)	CHF 11'250.00
<u>Total charges budget de résultats</u>	<u>CHF 18'000.00</u>

Mme Hélène D'Alessandro demande s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas.

3.3 Présentation du budget d'investissements – patrimoine financier**3.3.1 Maison de Ville – Remplacement des fenêtres et rénovation des luminaires**

Mme Isabelle Mingam informe qu'une partie des fenêtres de la Maison de Ville de Vuippens a déjà été remplacée par des fenêtres modernes et isolantes. Les fenêtres de la petite salle située à l'arrière du rez-de-chaussée, des combles, de la cage d'escalier ainsi que de la scène

n'ont en revanche pas encore été renouvelées. Elle indique également qu'un assainissement de l'éclairage de la salle, avec un passage à un éclairage LED, est proposé.

L'objectif du Conseil communal est d'améliorer l'isolation du bâtiment par le remplacement des fenêtres concernées et d'optimiser l'éclairage de la salle par l'installation de luminaires LED.

Coûts d'investissement projetés (TTC) :

Fenêtres :	CHF 38'000.00
Assainissement de l'éclairage :	CHF 15'000.00
Total :	CHF 53'000.00

Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 53'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 1'590.00
Amortissement obligatoire	-/- (aucun sur le patrimoine financier)
<u>Total charges budget de résultats</u>	<u>CHF 18'000.00</u>

Mme Isabelle Mingam demande s'il y a des questions au sujet de cet investissement, ce qui n'est pas le cas.

3.4 Rapport de la commission financière - décision

M. Pascal Florio donne lecture du rapport.

Budget d'investissement 2026

Le budget des investissements pour 2026 comprend sept objets pour un montant total de CHF 721'000. Toutes les demandes ont été présentées et discutées lors de la séance du 18 novembre avec le Conseil communal. Elles sont préavisées comme suit par la Commission financière :

- 1. Investissement pour le remplacement de matériel informatique de l'administration communale pour un montant de CHF 47'000. Cet investissement est justifié et nécessaire. La Commission financière le préavise favorablement.*
- 2. Rénovation des douches et WC dans la halle de gymnastique pour un montant de CHF 88'000. L'état vétuste de ces équipements, ainsi que leur utilisation par les collectivités locales et les écoles justifie pleinement cet investissement. La Commission financière le préavise favorablement.*
- 3. Trois avant-projets pour l'amélioration de la circulation routière dans la Commune, pour un montant total de CHF 73'000. Au vu de la densification de la population, et 3 donc du trafic, dans la Commune, ces mesures sont nécessaires. La Commission financière préavise ces avant-projets favorablement.*
- 4. Déplacement d'une conduite à la route de Montmasson, pour un montant de CHF 235'000. De nouvelles constructions vont s'ériger sur l'art. 341 et seront en conflit avec le réseau d'eau potable communale. La conduite communale doit être déplacée aux frais de la Commune. Cet investissement est obligatoire, la Commission financière le préavise favorablement.*
- 5. Assainissement de l'ancienne décharge de Vuippens, pour un montant de CHF 225'000 (participation de la Commune de Marsens). Ici aussi, il s'agit d'un investissement obligatoire, à la suite du glissement d'une partie de l'ancienne décharge de la Grand-Fin à Vuippens en février 2025. A noter que le coût total de cet assainissement sera couvert à hauteur de 70% par la Confédération et le Canton de Fribourg.*

- 6. Maison de Ville - Remplacement des fenêtres et rénovation des luminaires, pour un montant de CHF 53'000. Cet investissement fait partie du cycle de vie normal d'un tel bâtiment. Il*

permettra également d'améliorer l'isolation thermique de ce dernier. La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

*Le montant total demandé ici, ainsi que la teneur des objets d'investissements incitent la Commission financière à recommander à l'Assemblée communale d'approuver les crédits d'investissement pour 2026 pour un montant total de **CHF 721'000**.*

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie la commission financière pour le travail accompli et les échanges constructifs. Elle demande s'il y a encore des questions relatives aux budgets d'investissements ?

Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote de l'Assemblée les 8 budgets d'investissements présentés.

- Le budget d'investissement de **CHF 47'000.00** pour le remplacement du matériel informatique est accepté par 50 voix favorable et 1 abstention.
- Le budget d'investissement de **CHF 88'000.00** pour la rénovation des douches et WC de la halle de gymnastique est accepté par 49 voix favorables et 2 abstentions.
- Le budget d'investissement de **CHF 20'000.00** pour l'avant-projet de mise en zone 30km/h de la route des Gottes est accepté par 47 voix favorables, 1 voix contre et 3 abstentions.
- Le budget d'investissement de **CHF 28'000.00** pour l'avant-projet de réfection de la route de Saint-Ignace jusqu'à la route du Temple romain est accepté par 45 voix favorables et 6 abstentions.
- Le budget d'investissement de **CHF 25'000.00** pour l'avant-projet d'aménagement de la place de la Maison de Ville jusqu'à la route de la Grand-Fin est accepté par 49 voix favorables et 2 abstentions.
- Le budget d'investissement de **CHF 235'000.00** pour le déplacement de la conduite d'eau à Montmasson est accepté par 49 voix favorables, 1 voix contre et 1 abstention.
- Le budget d'investissement de **CHF 225'000.00** pour l'assainissement de l'ancienne décharge de Vuippens est accepté par 50 voix favorables et 1 abstention.
- Le budget d'investissement de **CHF 53'000.00** pour le remplacement des fenêtres et la rénovation des luminaires de la Maison de Ville est accepté par 44 voix favorables, 1 voix contre et 1 abstention.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie pour la confiance témoignée.

4. Secours Sud Fribourgeois – modification des statuts

M. Matthieu Tinguely informe que, depuis le 1^{er} janvier 2023, l'association applique les statuts approuvés définitivement le 9 mai 2023 par la DIAF. Compte tenu des besoins croissants et évolutifs de l'association, les statuts actuels ne permettent plus de répondre de manière pleinement efficiente aux objectifs opérationnels.

Le comité de direction a dès lors soumis à l'Assemblée des délégué-e-s des modifications portant sur des éléments essentiels des statuts. Celles-ci ont été acceptées lors de l'Assemblée du 8 octobre 2025.

Il appartient désormais aux législatifs communaux de se prononcer sur ces modifications, aucun référendum facultatif n'étant prévu. Les changements sur le plan politique interviendront avec la nouvelle législature.

Dans la mesure où la liste des personnes exemptées du paiement de la taxe a évolué, il conviendra d'attendre l'entrée en vigueur des statuts modifiés avant que les communes ne facturent la taxe pour l'année 2026, laquelle s'élèvera à CHF 150.00

Les modifications essentielles portent notamment sur les points suivants :

- siège de l'association (art. 4)
- modalités de convocation de l'Assemblée des délégué-e-s (art. 10, al. 2)
- composition du comité de direction (art. 13)
- attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- organisation du service des ambulances (art. 21)
- obligation de servir (art. 23)
- taxe d'exemption – dispense (art. 24, al. 2)
- taxe d'exemption – perception de la taxe (art. 24, al. 3)
- répartition des charges – modalités de paiement (art. 32, al. 2)

M. Matthieu Tinguely passe ensuite en revue l'ensemble des modifications figurant en rouge dans le projet de statuts et fournit les explications et commentaires nécessaires. Il demande ensuite s'il y a des questions ou des remarques ?

Questions / réponses

M. Philippe Pasquier fait remarquer que certains noms communs mentionnés à l'article 18 n'ont pas été mis à jour en matière d'écriture inclusive et sont restés uniquement au genre masculin (notamment « commandant » et « directeur »).

M. Matthieu Tinguely prend note de la remarque et informe qu'il la transmettra.

M. Rolf Haldemann demande combien de communes ont déjà accepté la modification des statuts et si l'ensemble des communes concernées y ont adhéré.

M. Matthieu Tinguely répond que, comme indiqué en introduction, les délégué-e-s des communes ont déjà accepté la modification des statuts, ce qui implique une validation préalable par les conseils communaux. Il précise toutefois que l'acceptation doit encore intervenir au niveau des législatifs de l'ensemble des communes membres, soit les assemblées communales et les conseils généraux. Dans la mesure où toutes les assemblées n'ont pas encore eu lieu, certaines se tenant notamment ce soir, il n'est pas en mesure de répondre précisément à la question. Il indique cependant que, pour les assemblées qui se sont déjà prononcées, les modifications ont été acceptées.

M. Matthieu Tinguely demande s'il y a encore des questions ou de remarques, ce qui n'est pas le cas.

Mme Myriam Fragnière Dufour propose au vote de l'assemblée la modification des statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois telle que présentée.

La modification des statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois est acceptée par 39 voix favorables, 1 contre et 11 abstentions.

5. Informations

5.1 Elections communales 2026 | Informations et délais importants à respecter

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que les prochaines élections communales générales dans le canton auront lieu en mars 2026.

Les départs annoncés au sein du Conseil communal sont ceux de Mme Hélène D'Alessandro, Mme Isabelle Mingam et M. Matthieu Tinguely.

Se représentent M. Jean-Michel Bays, M. Fabrice Clément et Mme Gillian Simpson.

Mme Myriam Fragnière Dufour se met à disposition pour une nouvelle candidature, après une première élection en octobre 2002.

Les membres du Conseil communal se tiennent à disposition pour renseigner les personnes intéressées sur les tâches et l'organisation liées à la fonction. Il est rappelé que toute personne domiciliée dans la commune, disposant du droit de vote, est éligible. Une recherche active de candidates et de candidats est en cours.

Pour se porter candidat·e au Conseil communal, l'inscription sur une liste électorale est requise. Celle-ci peut être déposée par un parti, un groupe d'électeurs ou un groupe citoyen.

Le dépôt des listes doit se faire auprès du secrétariat communal jusqu'au 26 janvier 2026 à midi. Il est demandé de ne pas attendre le dernier jour, afin de permettre à l'administration de contrôler les listes et de procéder à la saisie des candidatures.

La demande de scrutin proportionnel pour l'élection (art. 62 al. 1 LEDP) doit se faire jusqu'au vendredi 23 janvier 2026 à midi.

Il est également rappelé qu'un autre délai doit être respecté pour une demande d'élection selon le système proportionnel (art. 62 al. 1 LEDP), fixé au vendredi 23 janvier 2026 à midi.

5.2 Bibliothèque intercommunale

Mme Gillian Simpson informe que la bibliothèque de Sorens, *La Poche à Livres*, deviendra dès le 1er janvier 2026 une bibliothèque intercommunale scolaire et publique. Cette évolution fait suite à la décision prise début 2025 par les communes de Marsens, Écharlens et Sorens, rejointes par Pont-en-Ogoz, de conclure une entente intercommunale pour la reprise et la gestion de cette bibliothèque.

Cette décision est l'aboutissement de plusieurs années de réflexion, notamment en raison des exigences de la législation scolaire imposant aux communes de disposer d'une bibliothèque scolaire. Jusqu'à présent, *La Poche à Livres* remplissait cette fonction pour la commune de Sorens. Celle-ci a toutefois souhaité une participation plus équitable des autres communes, ce qui a conduit à la mise en place de l'entente intercommunale, permettant à la fois d'assurer la mission scolaire et de maintenir la bibliothèque publique, largement fréquentée, notamment par des habitants de Marsens représentant environ 25 % des abonnés.

Dans ce contexte, une bibliothécaire diplômée, Mme Lachat, récemment installée à Romont, a été engagée durant l'été 2025. Elle sera principalement chargée de la gestion de la partie scolaire, du catalogage et de la gestion des ouvrages. L'accueil du public durant les heures d'ouverture restera assuré par des groupes de bénévoles. La gestion administrative de la bibliothèque demeurera du ressort de la commune de Sorens et l'exploitation se poursuivra dans les locaux actuels.

Il est également précisé que les tarifs des abonnements seront harmonisés pour l'ensemble des communes partenaires, entraînant une baisse des prix. Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet de la bibliothèque.

S'agissant de la partie scolaire, Mme Simpson indique qu'une réflexion a été menée afin de rendre la lecture plus accessible, attractive et ludique pour les élèves. Dans ce cadre, un projet de bibliobus a été lancé. Le véhicule a déjà été acquis et sa mise en service est prévue dès le printemps prochain. Ce projet, jugé particulièrement innovant, a bénéficié d'une subvention de CHF 20'000.00 de l'État de Fribourg, le bibliobus étant le premier de ce type à circuler dans le canton. Il permettra de desservir les différents sites scolaires des cercles concernés, y compris celui de Pont-en-Ogoz, sans nécessiter le déplacement des élèves vers la bibliothèque.

5.3 Dossiers en cours

5.3.1 Taxe au poids – Installation des compacteurs pour les déchets ménagers

Mme Hélène D'Alessandro informe que, suite au retrait du recours, le nouveau règlement sur les déchets est entré en vigueur au 1er janvier 2025.

La mise à l'enquête étant terminée, l'ensemble du matériel nécessaire a été commandé. La mise en service du nouveau système est prévue dans le courant du premier trimestre 2026. La population sera informée par le biais d'un tout-ménage. Les informations correspondantes seront également publiées sur le site internet de la commune.

Mme Hélène D'Alessandro demande s'il y a des questions à ce sujet, ce qui n'est pas le cas.

5.3.2 Traversée de Vuippens

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que, comme annoncé dans la presse, les travaux relatifs à la création d'un giratoire à l'intersection de la route cantonale, de la route Saint-Ignace et de la rue des Châteaux vont prochainement débuter.

Dans ce cadre, la vitesse sera abaissée à 50 km/h et les arrêts de bus seront adaptés afin de répondre aux exigences de la LHand pour les personnes à mobilité réduite.

Les installations de chantier ainsi que les travaux préparatoires débuteront le 15 décembre, dans le secteur de la parcelle communale comprenant la place de jeux. Une séance sera organisée avec l'entreprise adjudicataire afin de planifier le déroulement des travaux. Ceux-ci devraient se dérouler en quatre étapes, en commençant par le côté Fribourg, notamment au niveau de l'arrêt de bus, puis successivement sur les autres secteurs.

L'objectif est de maintenir, dans la mesure du possible, deux voies de circulation sur la route cantonale afin de limiter les perturbations du trafic, en particulier en direction de Vuippens, compte tenu des travaux également en cours du côté de Riaz. Cela représente un défi pour l'entreprise, notamment en ce qui concerne le respect des largeurs minimales de chaussée, en particulier pour le déneigement.

Le gros des travaux est prévu pour l'année 2026. Les finitions ainsi que la pose de la couche finale de revêtement sont planifiées au printemps 2027. Mme Fragnière Dufour relève que, bien que le projet ait nécessité un long processus, celui-ci entre désormais dans une phase concrète de réalisation.

Questions / remarques

M. Romain Pilloud demande quelle est l'entreprise qui a été choisie pour réaliser ces travaux ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond qu'il s'agit de l'entreprise Brodard SA.

5.3.3 Projet de rénovation de la ferme communale

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le chiffrage du projet est en cours sur la base des dernières options retenues. Sous réserve de l'aboutissement de cette étape, le budget d'investissement correspondant devrait pouvoir être présenté lors de la prochaine assemblée.

6. Divers

M. Marcel Mesnil s'interroge sur l'hypothèse d'une augmentation du nombre d'habitants à Marsens concomitamment à une diminution des rentrées fiscales. Il demande s'il existe un mécanisme de péréquation intercommunale et, le cas échéant, selon quels principes celui-ci fonctionne.

Mme Hélène D'Alessandro répond par l'affirmative. Un montant lié à la péréquation financière est inscrit au budget et versé par le canton. À ce jour, la commune de Marsens bénéficie encore de ce mécanisme. En cas d'augmentation significative des recettes fiscales, ce montant pourrait toutefois être réduit, voire supprimé. Le calcul ainsi que le versement relèvent exclusivement de la compétence du canton.

M. Serge Gapany adresse une question aux autorités communales à la suite de l'abandon du déneigement des routes privées. Il estime que la population devrait être informée des frais engendrés par cette décision, notamment ceux liés à l'organisation d'une séance d'information ou d'une assemblée supplémentaire, à la location de salle, à l'établissement d'un avis de droit par Me Charrière ainsi qu'aux frais de secrétariat. Il souhaite qu'une réponse soit apportée lors de l'assemblée des comptes 2025 et remercie les autorités pour leur attention.

Mme Hélène D'Alessandro confirme que l'administration travaille d'ores et déjà sur cet aspect. Elle précise que, comme pour l'ensemble des objets traités, les autorités communales

veillent à assurer une transparence maximale, laquelle sera également de mise pour ce dossier.

Mme Katia Pauchard pose une question concernant le stationnement du bibliobus. Compte tenu du manque de places de stationnement devant l'école, elle demande à quel emplacement celui-ci sera installé.

Mme Gillian Simpson répond que le bibliobus a des dimensions comparables à celles d'un bus scolaire et ne présente donc pas un gabarit particulièrement important. Il pourra, en principe, stationner sur la place réservée aux bus scolaires ou, le cas échéant, à un autre emplacement au sein de l'enceinte scolaire, son utilisation n'étant pas liée aux transports scolaires.

M. Alain-Jacques Tornare relève le caractère particulièrement pertinent du projet de bibliobus. Il s'interroge sur la commune à l'origine de cette initiative et demande si l'ensemble de la population pourra également en bénéficier.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que l'initiative vient de la commune de Marsens.

Mme Gillian Simpson informe que, dans un premier temps, le bibliobus circulera au sein des cercles scolaires et sera prioritairement mis à disposition des écoles. Elle précise qu'il ne devrait toutefois pas y avoir d'objection à une extension ultérieure du service à l'ensemble de la population.

M. Rolf Haldemann s'interroge sur l'opportunité de prévoir des murs antibruit le long de l'autoroute, compte tenu de l'augmentation du trafic et des nuisances sonores ressenties dans les villages de Marsens et de Vuippens. Il relève que, certains jours, le bruit provenant de l'autoroute est particulièrement important, notamment en fonction des conditions météorologiques et de la bise. Il demande quelle serait la procédure à suivre dans un tel cas et si une éventuelle demande devrait être formulée par la commune auprès du canton ou de la Confédération, respectivement de l'Office des routes.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond à la première partie de la question. Elle indique qu'une étude est déjà prévue pour le secteur de Vuippens. Celle-ci devra toutefois intervenir après la réfection de la route cantonale et la pose d'un revêtement phonoabsorbant, afin de pouvoir procéder aux mesures nécessaires et dimensionner d'éventuelles installations antibruit. Elle précise qu'à ce stade, elle ne sait pas si une démarche similaire est planifiée pour le secteur de Marsens. Mme Fragnière Dufour indique qu'elle passera ensuite la parole à M. Clément, lequel dispose peut-être d'informations complémentaires sur ce point.

M. Fabrice Clément indique que la situation demeure inchangée depuis les précédentes assemblées. La priorité est actuellement donnée à la réalisation des travaux dans la traversée de Vuippens. Il précise que, selon les derniers calculs, la principale source de bruit serait la route cantonale et non l'autoroute. Dès lors, la mise en place de mesures antibruit le long de l'autoroute ne peut être envisagée qu'après la réalisation des aménagements prévus à Vuippens, comprenant notamment la réduction de la vitesse et la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Une nouvelle étude acoustique sera menée à l'issue de ces travaux afin d'évaluer la nécessité de mesures complémentaires et d'en déterminer les responsabilités financières.

M. Rolf Haldemann indique comprendre qu'une part importante des nuisances sonores provienne de la route cantonale. Il estime toutefois que, si des mesures acoustiques étaient réalisées dans différents quartiers de Marsens, l'autoroute apparaîtrait comme la principale source de bruit. Il précise qu'à son domicile, la route cantonale est à peine perceptible, contrairement au bruit généré par l'autoroute.

M. Fabrice Clément relève qu'il perçoit également le bruit de l'autoroute dans le quartier de La Croix. Il souligne toutefois la nécessité d'attendre l'achèvement des travaux en cours, ceux-ci étant susceptibles de modifier le bruit ambiant. Il rappelle que la commune comprend les villages de Marsens et de Vuippens et qu'une étude globale ne pourra être menée qu'une fois les travaux sur le réseau routier communal et cantonal terminés, afin de déterminer les mesures éventuellement nécessaires.

M. Jean-Paul Bochud rappelle l'existence d'une pétition signée à l'époque par plus de 200 citoyens, dont des habitants du quartier de Montmasson, demandant une étude sur le bruit de l'autoroute, laquelle n'a selon lui pas été suffisamment prise en considération par le Conseil communal, contrairement à la commune de Riaz qui a participé aux coûts de mesures similaires. Il évoque des études établissant un lien entre le bruit routier et des atteintes au système cardiovasculaire, tout en précisant ne pas disposer d'éléments médicaux probants. Il relève que l'Office fédéral des routes (OFROU) reconnaît que Vuippens subit des nuisances sonores excessives liées à l'autoroute, empruntée par environ 40'000 véhicules par jour, mais estime la réalisation de murs antibruit économiquement non rentable, approche qu'il conteste. Il s'oppose également à l'argument consistant à attendre une diminution du bruit de la route cantonale, rappelant que Vuippens est exposé aux nuisances de six voies de circulation, soit quatre voies autoroutières à trafic intense, les deux voies de la route cantonale ainsi que le pont de Sorens et ses joints de dilatation bruyants et souhaite que cette problématique soit pleinement prise en compte.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que le Conseil communal est pleinement conscient de cette problématique et se souvient de la pétition mentionnée. Elle rappelle qu'une entreprise, identique à celle ayant réalisé l'étude à Riaz, avait été mandatée et avait alors déconseillé de lancer une étude acoustique en raison des travaux prévus dans la traversée de Vuippens, réponse déjà communiquée lors de précédentes assemblées. Elle relève que, bien que la procédure prenne du temps, le début prochain des travaux de la traversée de Vuippens permettra désormais d'engager cette étude. Elle ajoute qu'une demande avait également été formulée pour étendre l'analyse au quartier du Perrevuet, côté Marsens, dont il est pris bonne note, l'étude devant être menée dès que les conditions le permettront.

M. Jean-Paul Bochud maintient que les réponses apportées constituent, selon lui, un alibi et souligne que les revêtements phonoabsorbants présentent une durée d'efficacité limitée, le bruit réapparaissant rapidement dans plusieurs secteurs où ils ont été posés. Il estime dès lors qu'il est indispensable de tenir pleinement compte de la pétition déposée, laquelle constitue une démarche légitime, et d'y apporter une réponse appropriée, voire satisfaisante, au regard des enjeux liés à la santé de la population.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le Conseil communal en prend bonne note.

Mme Fanny Cosandey revient sur les futurs travaux prévus sur la conduite d'eau à Montmasson et demande quels itinéraires devront être empruntés pendant la durée du chantier.

M. Fabrice Clément informe qu'on cherche toujours à éviter la mise en place de feux de circulation et que les travaux pourraient, le cas échéant, être planifiés durant les vacances scolaires. Il précise que les modalités définitives ne sont pas encore arrêtées. Il indique qu'aucune déviation ne sera mise en place sur des routes privées et que les travaux consisteront en une fouille pour la pose d'une conduite de faible diamètre, laquelle ne devrait pas bloquer la circulation ni entraîner d'impact significatif sur cet axe.

Avant de clore cette assemblée, **Mme Myriam Fragnière Dufour** adresse ses remerciements aux employés de l'administration, à l'équipe de l'édilité, ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour tout le travail fourni et la bonne collaboration au long de cette année 2025.

Mme Myriam Fragnière Dufour invite les participants à partager le verre de l'amitié avec un peu de fromage. Elle souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, une bonne année 2025 et un bon retour dans chaque foyer.

L'assemblée est close à 21h28.

Le secrétaire



Pierre-Joseph Demierre

La présidente



Myriam Fragnière Dufour

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

PRO SENECTUTE

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas

de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 2 février 2026 au 30 avril 2026**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 19 janvier 2026 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au:
026 347 12 92 ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi
8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal
18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

Service de déclaration d'impôts

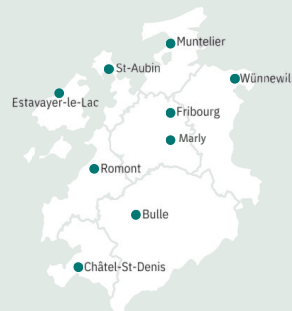
Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pour que remplir sa déclaration ne soit plus une corvée!

Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e du 2 février 2026 au 30 avril 2026, dans un de nos locaux (voir carte ci-dessous) ou à votre domicile.

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Une déclaration d'impôt coûte 65.- lorsque remplie dans un de nos locaux et 85.- si remplie à votre domicile (durée max. 1 heure). Un supplément de 20.- est demandé pour chaque demi-heure supplémentaire



Renseignements et rendez-vous

**dès le 19 janvier 2026
uniquement par téléphone**
au 026 347 12 92

Heures d'ouverture
du lundi au vendredi
8 h 30 - 11 h 30
13 h 30 - 16 h 30

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg
www.fr.prosenectute.ch



**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE
GEMEINSAM STÄRKER

**Service de
déclaration d'impôts**

Prestations complémentaires pour familles



C'est quoi les **PC Familles** ?

Les prestations complémentaires pour familles sont une aide financière créée pour **soutenir les familles fribourgeoises dans le besoin.**

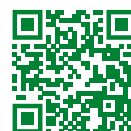
Qui peut en bénéficier ?

Vous pouvez prétendre aux PC Familles si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous habitez dans le canton de Fribourg depuis au moins un an ;
- Vous vivez durablement avec un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans ;
- Les dépenses reconnues nécessaires de votre famille sont plus élevées que vos revenus déterminants.

Comment faire la demande ?

1. Remplissez le formulaire officiel disponible sur ecasfr.ch



2. Joignez les documents requis (fiches de salaire, contrat de bail, relevés bancaires, etc..)
3. Envoyez le tout à :
Caisse cantonale de compensation AVS
Impasse de la Colline 1
Case postale
1762 Givisiez
026 426 79 00

. . . .
E C A S Caisse de compensation
K S V A Ausgleichskasse
 Fribourg - Freiburg



Option Gruyère – Une dynamique régionale au service de la culture, de l'enfance et de la jeunesse

Option Gruyère est une association intercommunale fondée en 2022 par les **25 communes du district de la Gruyère**. Elle a pour mission de **déployer des actions et projets d'envergure** en faveur de la **culture** ainsi que de **l'enfance et de la jeunesse (0-25 ans)** sur l'ensemble du territoire gruérien.

L'association agit comme un **acteur central de coordination des politiques publiques** dans ses deux domaines de compétence, et soutient concrètement des initiatives locales porteuses de sens et d'impact.

Parmi ses actions prioritaires :

- **Soutenir des projets culturels à portée régionale**, avec une attention particulière portée à la **création artistique professionnelle**.
- **Accompagner les projets dédiés à l'enfance et à la jeunesse**, encourager **l'engagement social**, **l'intégration**, **l'insertion professionnelle** et la **participation civique** des enfants et des jeunes.

👉 Découvrez l'ensemble des projets et activités d'Option Gruyère :

🔗 www.optiongruyere.ch

📱 Suivez-nous sur Instagram : [@optiongruyere](https://www.instagram.com/optiongruyere)

📱 Et retrouvez-nous aussi sur l'application **iGruyère**



FAUX POLICIERS / FAUX BANQUIERS

ARNAQUE

SOYEZ VIGILANTS!



Ne remettez jamais d'objets de valeurs ou vos cartes bancaires avec vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un policier ou un banquier qui vous appelle par téléphone ou se présente à votre domicile.

Ne vous laissez pas déstabiliser par de tels appels ou visites.

RACCROCHEZ/N'OUVREZ PAS ET APPELEZ LE

117



POLICE



Consultations parents-enfants

Ateliers-échanges petite enfance

Janvier à juin

2026
Gratuit | Enfants bienvenus
Inscription obligatoire par téléphone


Thèmes | 1^{er} semestre 2026

Joie, frustration, peur & colère

 Comment accompagner mon enfant au quotidien.
 En collaboration avec Education Familiale.

Pour parents et enfants de 1 à 4 ans

Initiation au massage de bébé

Découvrons des mouvements qui mènent à la détente et qui renforcent le lien d'attachement. (Amener deux linges de bain)

En collaboration avec une instructrice en massage bébé.

Pour parents et bébés de 0 à 1 an

Yoga parent-enfant

Postures vitalisantes, détente profonde et respirations calmantes... les outils pour le bien-être de toute la famille.

En collaboration avec YOGA So-Ham

Pour parents et enfants de 2 à 4 ans

Intimité et propreté

Découverte de son corps et apprentissage de la propreté.

En collaboration avec Education Familiale

Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

C'est grave Docteur?

Que faire et comment réagir quand mon enfant est malade ou blessé?

En collaboration avec des pédiatres de PediaBulle

Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

1-2-3... Ecole!

Comment aider mon enfant à préparer son entrée en 1H?

En collaboration avec EcolePlus

Pour parents et enfants de 3 à 4 ans

Lieux et dates

Centre de puériculture de la Gruyère Rue de la Sionge 67 1630 Bulle	Centre de puériculture de la Sarine-Campagne Avry-Bourg 2 1754 Avry	Centre de puériculture de la Broye Le Château 47 1483 Montet
JANVIER		
Mercredi 21 De 9h30 à 11h	Jeudi 22 De 9h30 à 11h	Mardi 20 De 9h30 à 11h
FÉVRIER		
Mercredi 18 De 9h30 à 11h	Lundi 23 De 9h30 à 11h	Jeudi 26 De 9h30 à 11h
MARS		
Jeudi 5 De 8h30 à 9h30 ou de 10h à 11h	Mardi 24 De 8h30 à 9h30 ou de 10h à 11h	Lundi 9 De 8h30 à 9h30 ou de 10h à 11h
AVRIL		
Lundi 20 De 9h30 à 11h	Vendredi 17 De 9h30 à 11h	Mercredi 22 De 9h30 à 11h
MAI		
Lundi 4 De 9h30 à 11h	Mercredi 20 De 9h30 à 11h	Mardi 5 De 9h30 à 11h
JUIN		
Mercredi 10 De 9h30 à 11h	Lundi 15 De 9h30 à 11h	Vendredi 19 De 9h30 à 11h


Permanence petite-enfance à l'Espace Famille à Bulle (Rte de la Pâla 137a).
Les 13.01.26 / 3.02.26 / 3.3.26 / 12.5.26 / 9.6.26

Nos ateliers-échanges sont un lieu de rencontre entre parents et sont co-animés par des infirmières petite enfance et des experts du domaine.

Tél. 026 347 38 83

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2026 CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

District de la Gruyère

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence
Bulle	Centre de Consultations parents-enfants Rue de la Sionge 67 rez-de-chaussée	Sur rendez-vous, tous les jours de la semaine
Châtel-sur-Montsalvens	Salle communale Au Village 2 rez-de-chaussée	Le 2^{ème} mardi du mois, l'après-midi 13 janvier 10 février 10 mars 14 avril 12 mai 9 juin 14 juillet 11 août 8 septembre 13 octobre 10 novembre 15 décembre (3 ^{ème})
La Roche	Foyer St-Joseph Rte de Fribourg 54 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} lundi du mois, l'après-midi 19 janvier 16 février 16 mars 20 avril 18 mai 15 juin 20 juillet 17 août 21 septembre 19 octobre 16 novembre 21 décembre
Villars-sous-Mont	Home de la Vallée de l'Intyamon Rte de l'Intyamon 117 1 ^{er} étage	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi 26 janvier 23 février 23 mars 27 avril pas de consultation 22 juin 27 juillet 24 août 28 septembre 26 octobre 23 novembre 28 décembre
Centre de Consultations parents-enfants de la Gruyère Rue de la Sionge 67 1630 Bulle rez-de-chaussée  Plus d'informations ? Tél. 026/347.38.83		

EDITORIAL

Comme vous avez pu le remarquer, le traditionnel numéro de Noël n'a pas été distribué en fin d'année. Le délai supplémentaire requis pour finaliser la rétrospective annuelle a entraîné un report de la parution. C'est un travail considérable que de rassembler tout au long de l'année les petits et grands événements qui jalonnent la vie villageoise et, immanquablement à chaque parution, c'est ce que nous avons oublié d'y mettre que l'on nous signale de préférence à ce que nous nous sommes efforcés de mettre en exergue. Nous évoquons dans cette chronique annuelle toutes les informations portées à notre connaissance quelle que soit leur nature. Raison pour laquelle nous vous encourageons à ne pas hésiter à nous informer de ce que vous pensez indispensable de présenter pour la postérité. Nous osons espérer qu'à l'heure des informations volatiles et des parutions virtuelles, ces jalons permettront aux générations du prochain siècle d'avoir de quoi se pencher sur notre histoire, en étant certains que ces infos ont bel et bien été publiées et n'ont pas été reconfigurées à la convenance des contemporains.

Ne figure pas dans cette rétrospective l'annonce de la disparition de Maurice Kolly, survenue le 4 janvier, dans sa 94^e année. Il nous a accompagnés dans l'aventure de ce journal durant de longues années entraînant à sa suite son grand ami Bernard Rumo. Retraité CFF, il aimait à publier les horaires des transports publics relatifs à notre contrée et à nous parler de ce village qu'il aima tant. Je me demandais depuis longtemps déjà qui, parmi celles et ceux qui ont fait vivre cette publication, s'en irait en premier et, après 40 ans d'existence de cette publication, c'est Maurice qui aura été le premier à s'éteindre. Triste symbole en cette année anniversaire du journal aux villages ! Nous garderons le

souvenir de son esprit vif, de sa force de caractère et de sa bonne humeur.

Nous relatons dans ce journal un ouvrage que nous avons découvert...aux rendez-vous de l'histoire à Blois en France et publié à l'occasion du 150^e anniversaire, le 20 novembre 1875, de ce que l'on appelait alors l'asile d'aliénés de Marsens, comme en témoigne d'ailleurs le bassin devant la ferme communale. Il est surprenant, au demeurant, qu'aucune célébration officielle et populaire n'ait marqué cet anniversaire.

Ce livre parfois dérangent sur des gens dérangés en surprendra plus d'un. C'est étonnant comme vivaient et comment l'on gérait autrefois les personnes en détresse mentale. Une présentation de cet ouvrage se fera le 25 février prochain au cinéma Paradiso sur le site l'RSFM.

L'infatigable Anne nous entraîne ici au fin fond de l'Amazonie brésilienne sur les pas de Rozanna et sur un tout autre registres en Ukraine à la suite de Pierre-Antoine et de Marie-Noëlle qui, elle aussi, a appartenu à notre comité de rédaction.

Nous prenons tous de l'âge au sein de la rédaction et même ceux qui ont eu une bonne vision politique finissent pas avoir des problèmes de vue. Après avoir été syndic de Marsens durant une bonne dizaine d'années, Bernard Dafflon a rejoint la rédaction du *Trèflestriel* à l'automne 1996 pour le numéro 44. Cela fait donc depuis trente ans en 2026 que Bernard nous fait part de sa parfaite connaissance de son village et tient une chronique « Mémoire d'archives ». A huitante ans, Bernard n'estime n'être plus en mesure du fait de ses problèmes de vue -un comble pour celui qui fut la clairvoyance même- de poursuivre ses prospections dans



découvert dans un tiroir ou au fin fond de leur téléphone portable peuvent encore nous en envoyer in extremis à l'adresse suivante : concoursmarsentoussens@gmail.com

Nous nous réjouissons de pouvoir les présenter d'ici quelques mois.

Pour la couverture de ce numéro, nous avons pensé à un dessin original de la ferme communale peint par Oleksii Savenko, un Ukrainien de passage à Marsens, qui a flashé sur ce bâtiment historique. Puisse le prochain Conseil communal qui sera élu dans quelques semaines mener à bien le projet de rénovation durant la prochaine législature. Parce qu'il le vaut bien ! En attendant, on pourrait peut-être acheter l'œuvre présentée dans la salle à manger de l'institution du Tremplin à Fribourg. Vive 2026 et bonne lecture de ce numéro printanier.

Alain-Jacques Tornare

les protocoles communaux. Comment te dire tout simplement merci Bernard, toi qui as tant apporté à cette communauté ? Ce fut un honneur d'être à tes côtés durant la grande aventure du *Trèflestriel* jusqu'en l'an 2000 puis du *Mars en tous sens* depuis un quart de siècle. J'ai peine à imaginer ce journal sans toi. Alors boursier communal, tu avais déjà pensé, avant 1985, à un projet de journal communal. Tu as voulu, soutenu la création et encouragé l'existence et le maintien de cette publication à l'avenir désormais incertains. Si quelqu'un ou quelqu'une veut reprendre le flambeau, il/elle est bien sûr attendu(e) avec impatience.

40^e anniversaire de la création de ce lien intercommunal oblige, nous avons lancé un concours de photographies insolites sur notre commune. Les retardataires qui en auraient

Marie-Noëlle et Pierre-Antoine Repond au service de l'Association « Cholidéro chin Frontère »

« En travaillant ensemble et en réunissant nos richesses, nous pouvons
accomplir de grandes choses »

Ronald Reagan

Cholidéro : un peu d'histoire

Une belle histoire, la naissance d'une merveilleuse aventure. Au départ, et bien avant la guerre, deux jeunes forestiers de Charmey font un stage en Ukraine. Ils restent en contact avec ce pays et quand la guerre éclate, un groupe composé d'une suisse et de huit suisses décident de s'impliquer. Ainsi naît l'association *Cholidéro chin Frontère*, du patois *Solidarité sans Frontières*, une association entièrement bénévole, qui bénéficie d'un réseau fort et qui s'étend bien au-delà des frontières fribourgeoises, une association dynamique.

Son action : récolter du matériel et des dons pour venir en aide aux populations en détresse, comme c'est toujours le cas aujourd'hui en Ukraine. Souvent, des entreprises mettent à disposition leurs propres véhicules pour acheminer le matériel reçu. A noter que des véhicules de pompiers sont donnés par des associations inter communales. D'autres associations ou acteurs font également dons d'ambulances et d'équipements pour les interventions d'urgence.

La première mission s'est rendue en Transcarpatie en 2022, emmenant avec elle quelque 10 tonnes de matériel. Aujourd'hui, on ne compte pas moins de 17 missions et 150 tonnes livrées dans plusieurs régions du pays. Si au départ, c'étaient plutôt des jeunes qui acheminaient le matériel, aujourd'hui, la moyenne d'âge des bénévoles se situe autour des 50 ans et comprend, entre autres, au rang de ses chauffeurs, des pompiers, des ambulanciers, des policiers. Certains membres se libèrent 2 à 4 semaines par année pour se rendre sur place. Des équipes ayant fait ces voyages, il émane une très grande force qui donne envie de s'engager. Le président de l'association partenaire ukrainienne, en visite



récemment à Charmey, a relevé l'importance de chacun de ses 70 bénévoles qui, de près ou de loin, s'investissent et rendent possible ces actions.

A chaque mission, le chargement fait l'objet d'un inventaire précis pour le passage des frontières, ce dernier devant être fourni aux autorités locales et validé comme matériel humanitaire. Un suivi très méthodique et sérieux. Par ex., le matériel médical est supervisé par trois infirmières, dont M^{me} Repond, avant de rejoindre des hôpitaux ukrainiens. Il ne faut pas oublier que cette guerre a laissé infirmes des dizaines de milliers de personnes,





militaires et civils, d'où l'importance de pouvoir également aider certains centres de réhabilitation.

Comme relevé plus haut, le travail se fait en collaboration avec une association partenaire sur place qui identifie les bénéficiaires, cible les besoins et les endroits où le matériel doit être acheminé. La mission est programmée de manière précise, avec une partie officielle, les remises de matériel, des visites et une partie récréative, un programme serré et intense. Les véhicules donnés font l'objet d'une cérémonie officielle de remise des clés, avec les hymnes nationaux ukrainien et suisse.

Un engagement et des moments forts

Dans ce cadre-là, Marie-Noëlle et son mari Pierre-Antoine ont décidé de s'engager à leur tour, avec pour l'instant et pour elle une expédition vers l'Ukraine et deux pour lui. Se souvenir également que le couple avait déjà travaillé dans l'humanitaire en Afrique, ce qui avait d'ailleurs déjà été l'objet d'un article dans le Mars en tous sens. Et se souvenir aussi que les Repond avaient accueilli deux belles sœurs ukrainiennes et leurs fils cadets, au début du conflit.

Dès le début de 2023, le couple aide à la récolte, à la préparation et au tri du matériel.

Marie-Noëlle étant infirmière, elle peut collecter du matériel médical et de pansement ainsi que des médicaments essentiels car elle est régulièrement en contact avec les milieux médicaux. Parmi le matériel et les équipements récoltés grâce au réseau des membres de Cholidéro, figurent par exemple, des tables et des chaises d'examen, des électrocardiogrammes, du matériel de laboratoire, des machines à traiter le sang, matériel hyper important dans un pays en guerre, des équipements de radiologie, au même titre que des cannes anglaises et des rollators. Et si vous avez-vous-même du matériel médical ou si vous connaissez quelqu'un qui en disposerait, vous pouvez contacter Marie-Noëlle au numéro 079 714 25 43.

Mais plus que de récolter du matériel ici, l'envie leur est venue de participer à une mission et de vivre le parcours de l'intérieur. Marie-Noëlle souhaitait également pouvoir mieux évaluer les besoins.

Parmi les moments forts vécus par l'un ou l'autre, il y a le jour où, s'arrêtant pour prendre de l'essence, Pierre-Antoine a vu une dame s'approcher du bus ouvert, y déposer deux gros cabas et repartir vers son échoppe. Personne ne lui avait rien demandé, mais elle voulait apporter sa contribution en signe de remerciement. La visite d'un centre de réhabilitation pour les soldats mutilés est aussi un moment chargé d'émotions.

Ou le récit de cette habitante et de sa famille qui se sont cachés durant un mois dans une toute petite cave. Son récit terminé, la voilà qui invite tout le monde à boire un verre, à fêter. Cet esprit de résilience fait partie intégrante du peuple ukrainien. Maurine Mercier, la correspondante TSR en Ukraine, relève aussi la force de cette population. Passer une



soirée avec eux, c'est rire, apprécier la vie pour conjurer le sort, pour oublier un instant la triste réalité. Pierre-Antoine n'oubliera pas cet officier, qui au moment d'un toast, rappelle qu'à cet instant, des hommes et des femmes font le sacrifice de leur vie, pour que nous, ici, puissions boire et manger en sécurité.

Les Repond donnent aussi comme exemple remarquable le sous-sol de cette école, qui ne serait resté qu'un vaste et sombre abri sans l'initiative des enseignants qui l'ont décoré de pleins de dessins aux couleurs éclatantes. Ces locaux ont été équipés de sorte que chaque enfant, puisse, en cas d'alerte, se mettre en sécurité et continuer à suivre sa classe. Ils ont également été très touchés par ces enfants demandant à leur éducatrice s'ils pouvaient prendre à la maison les peluches que les membres de Cholidéro venaient de leur donner et que chacun serrait fort contre lui.

Autre moment fort : la rencontre avec un convoi funéraire. Dans un premier temps, le convoi des humanitaires voit, au centre de la route, des branchages et des fleurs sur une distance de 2 à 3 kilomètres. Lorsque le convoi s'approche, chacun range son véhicule sur les bas-côtés. Une fois sortis des véhicules, tous mettent le genou à terre en signe de respect. Des militaires et des officiels accompagnent le défunt jusqu'à la demeure de sa famille. Après quoi, le corps rejoindra le cimetière dont la visite est aussi un moment d'une grande charge émotionnelle. Imaginez ces endroits avec des dizaines, des centaines, des milliers de tombes pour les plus grands ou sur chaque tombe toujours en fleurs flotte un drapeau ukrainien. Les places publiques des villes portent aussi le signe des disparus. Sur des panneaux sont affichées les photos de chaque soldat originaire de la région avec une épitaphe retraçant sa vie.

« Une maman qui se recueille auprès de son fils disparu et qui vous dit merci quand elle apprend qui vous êtes, quelle leçon ! », relève Marie-Noëlle.

Ou encore ce drapeau suisse flottant aux côtés de celui de l'Ukraine au moment du départ d'une mission Cholidéro les a beaucoup touchés.

Au rang des beaux souvenirs : chaque voyage se clôt par une soirée officielle avec des chants et des danses d'enfants et d'adultes, des discours, les hymnes nationaux suisse et ukrainien, avec remise de diplômes en guise de reconnaissance. Soirées émouvantes.

La résilience, une force du peuple ukrainien

Les personnes rencontrées lors de ces missions sont émues, touchées et très reconnaissantes que tant de gens, si loin, pensent à eux et les soutiennent en leur apportant de l'aide sur place.

Au travers de leur histoire, les Ukrainiens et Ukrainiennes ont vécu de grandes tragédies, laissant des traumatismes profonds, comme les terribles famines de 1931 et 1932, orchestrées par Staline, provoquant des millions de victimes. Aujourd'hui et depuis quatre années, c'est une nation qui fait face, avec dignité, détermination, force et courage à une agression militaire quotidienne, de nuit comme de jour, sur tout son territoire. Elle puise dans l'enracinement à sa propre culture et à son histoire la force de résister, et de « lutter pour la lumière face à l'obscurité » (citation du gouverneur d'un Oblast Ukrainien). Cette résilience a impressionné les Repond quand, par exemple, dans le hurlement des sirènes d'alarme aériennes appelant à se mettre à

l'abri, la population continue à vivre et à se déplacer normalement. Une manière de dire : « Vous ne nous faites pas peur ! ».

Ne pas céder au stress permanent et à l'épuisement escompté par l'agresseur ! Le peuple a fait le choix démocratique et souverain d'être libre de sa destinée et il défend ce droit de toutes ses forces contre une menace existentielle. La décision récente du gouvernement ukrainien de ne pas soumettre les jeunes entre 15 et 25 ans à l'obligation militaire ou à l'interdiction de sortir du pays montre que, malgré l'urgence, il veut protéger plus que tout sa jeunesse et par là, l'avenir de son pays.

C'est l'occasion pour Marie-Noëlle et Pierre-Antoine de rappeler que d'autres personnes de Marsens et Vuippens ont apporté et apportent leur soutien à la population ukrainienne ici et là-bas. Un merci tout particulier au groupe « Autour du Tricot » pour la confection de chaussettes et de bonnets en laine.

Si vous pensez avoir du matériel utile ou si vous souhaitez faire un don, vous pouvez aussi vous adresser au président de l'association lui-même dont le contact est le suivant : Michaël Pachoud, 079 759 42 36, adresse mail : presidence@cholidero.org

Au travers de ce témoignage, on ressent tout l'enthousiasme et l'engagement des époux Repond.

Merci et bravo à eux pour leur dynamisme et leur envie d'aider.

Anne Peiry

LE CAFÉ DU MARDI revisité au Brésil

Notre amitié a débuté lorsque nos enfants ont commencé l'école maternelle il y a 22 ans de cela.

Des cafés-croissants du début, le groupe s'est rencontré pour des sorties en raquettes, des voyages dans des villes européennes et là, le Brésil est devenu une évidence grâce aux récits enchanteurs de Rozanna.

Le 17 octobre 2025, nous voilà parties pour ce merveilleux et inoubliable voyage.

Nous avons traversé le Brésil du nord au sud, de la région de l'Amazonas jusqu'à Foz de Iguaçu.

Le voyage débute à Manaus où le frère de Rozanna nous fait découvrir son coin de pays. Nous sommes impressionnées par le mythique théâtre Amazonas, joyau érigé par les Européens à l'époque flamboyante du caoutchouc. La visite se terminera par la dégustation de poissons: un moment de grande tendresse, émouvant et partagé dans la simplicité chaleureuse de la famille de Rozanna.

Ensuite, nous embarquons pour 3 jours sur les eaux majestueuses de l'Amazonne, nous nageons auprès des légendaires dauphins roses, puis nous visitons une communauté indigène et nous découvrons leur mode de vie, invitées à partager leur danse de bienvenue. De nombreuses expériences nous attendent, dont la pêche aux caïmans, la visite de Manaus, de son mythique théâtre et de son marché aux couleurs et parfums enivrants.

Retour à Rio, nous découvrons la plage mythique de Copacabana, le fameux « pain de sucre » et le Christ Rédempteur d'où s'ouvre une vue incroyable, digne d'une carte postale. Nous montons à bord du tramway de Santa Teresa qui serpente entre les quartiers urbains et nous empruntons le fameux escalier Selaron.





Et pour terminer le voyage, nous voilà au sud, aux chutes d'Iguaçu, l'une des 7 merveilles du monde, à la frontière du Brésil, de l'Argentine et du Paraguay. Immersion au sein d'une nature exubérante avec notre guide Silvino. Nous visitons le barrage d'Itaipu, l'un des



plus puissants barrages hydro-électriques au monde et admirons, dans le parc des oiseaux la splendeur de leurs couleurs et la beauté de leurs chants.

Nous avons même visité la fromagerie de Jimmy Frossard, fils de Dominique qui était parti s'installer au Paraguay dans les années 80.

Mais déjà le voyage touche à sa fin, voyage intense, rempli de merveilleux souvenirs, de rires, d'émotions et de caipirinha, voyage qui a renforcé notre amitié.

Rozanna, Myriam, Geneviève, Isabelle, Francine et Françoise qui n'a jamais quitté nos pensées et qui a partagé chaque étape du voyage à distance.

RENCONTRES SENIORS 2026

Marsens-Vuippens

20 janvier :

« Être proche aidant », conférence présentée par Marianna Gawrysiak, géronto-psychologue

17 février :

« L'apiculteur aveugle », conférence présentée par Francis Saucy, biologiste et président de la Société romande d'apiculture

17 mars :

« Les dames de Cornouailles », film avec Judi Dench et Maggie Smith, suivi d'un commentaire par Marianna Gawrysiak, géronto-psychologue

21 avril :

« Les offres de la ligue contre le rhumatisme – Hygiène du dos et prévention des chutes : les bons gestes au quotidien », présenté par Yll Binxhiu, physiothérapeute

19 mai :

« Sur la voie de St. Michel, du Piémont au Mont-Saint-Michel », conférence présentée par Micheline Repond

16 juin :

« Rire, c'est bon pour la santé », sketches et witz interprétés par Philippe Pasquier

15 septembre :

« La maladie de Parkinson », conférence présentée par Marianna Gawrysiak, géronto-psychologue

20 octobre :

« Gymnastique des neurones – le raisonnement logique », animé par Richard Rakowiecki

17 novembre :

« Miss Daisy et son chauffeur », film avec Morgan Freeman et Jessica Tandy, suivi d'un commentaire par Marianna Gawrysiak, géronto-psychologue

15 décembre :

« Rasta Rockett », film d'après l'histoire véridique de la première équipe jamaïcaine de Bobsleigh

Les rencontres Seniors organisées par la Commission Senior de Marsens ont lieu à la salle paroissiale de Vuippens. Activité ouverte à toutes et tous.

Sans inscription.

Gratuit.

Contact : Judith Krattinger : 079 754 61 55

Tricot du mercredi

Tous les 2^e et 4^e mercredis du mois.

Activité gratuite, dans la mesure du possible les participant(e)s apportent leur matériel.

Contact : L'activité se déroule chez M^{me} Marie-Madeleine Blakaj, route de la Croix 19 à Marsens.

Renseignements : 079 680 53 74

Gym Mobilité et équilibre Pro Senectute :

Renforcement musculaire et coordination sont au programme à travers différents exercices adaptés à tout niveau. La gymnastique permet d'améliorer la posture, de maintenir la mobilité et de contribuer à la prévention des chutes. Tous les jeudis de 15h45 à 17h à la salle multifonction de l'école de Marsens (Bâtiment Chalamala).

Prix 100 frs par semestre

Contact : Elisabeth Tornare : 079 748 21 80



Bienvenue au «Café Partage»

Nous sommes là pour vous 1 x par mois, tous les premiers mardis du mois (exceptions possibles !)

14.00h à 17.00h

Au centre paroissial de Vuippens

Autour d'un café-thé, ce moment convivial nous permettra de nous rencontrer, discuter, jouer et bricoler.

Ce café s'adresse à toute la population des villages de Marsens et Vuippens, ainsi qu'aux autres personnes d'ailleurs intéressées (sans inscription, sauf Repas !).

Les frais de ces après-midis sont couverts par la Paroisse (UP).

Dates et programme 2026

Mardi, 06.01.2026

Café "EPIPHANIE"

Mardi, 03.02.2026

Café Chandeleur (Crêpes et Bougies)

Mardi, 03.03.2026

Café

Mardi, 07.04.2026

Café « PRINTEMPS »

Mardi, 05.05.2026

Café « C'était une fois... » Souvenirs et d'histoires ensemble avec la Commission Senior

Mardi, 02.06.2026

Café JEUX

Mardi, 07.07.2026

Clôture d'été. Sorti Repas Buvette (si météo favorable)
11h – 16h00 (sur inscription, 079 482 54 44)

PAUSE D'ETE

Mardi, 08.09.2026

Café

Mardi, 06.10.2026

Café et Danse/Musique

Mardi, 03.11.2026

Café

Mardi, 01.12.2026

Café de l'Avent

À BIENTÔT 

Changements et annulations possibles ! Inscription repas ou d'autres questions ? Votre comité d'organisation Monika Prieur et Corinne Baumann ont la réponse ! 079 482 54 44 ou 077 421 24 81

VIENT de paraître

Un ouvrage à l'occasion du 150^e anniversaire de l'asile de Marsens

A Lausanne, dans la collection Bibliothèque d'histoire de la médecine et de la santé, a paru l'ouvrage de Jessica Schüpbach : « Encres, traces, papiers. L'art d'écrire à l'asile de Marsens, 1875-1900 », « en hommage des personnes qui ont séjourné à Marsens », en l'occurrence dans les établissements.

Ce livre invite le lecteur à explorer autrement les débuts de ce que l'on nommait aussi l'asile ou l'hospice de Marsens. 432 pages, 60 illustrations ne sont pas de trop pour décrire en quoi consistait cette institution asilaire. Comme on peut le lire sur la 4^e de couverture : « À l'image d'autres archives psychiatriques, celles de l'ancien Asile de Marsens (Fribourg, Suisse) foisonnent d'écrits rédigés par les malades, leurs proches, les médecins et les instances publiques. Parmi ces textes, d'innombrables lettres de patients et patientes, révélatrices d'un savoir-faire et d'une culture de l'écrit, ne sont jamais parvenues à leurs destinataires. Dans quels contextes ces missives ont-elles été produites ? Quels sont leurs traits communs ? Quels paramètres médicaux, institutionnels et culturels ont, plus largement, conditionné les pratiques épistolaires et archivistiques du lieu ? À l'écoute des mots, des encres, des traces et des papiers, ce livre invite lectrices et lecteurs à explorer les débuts de cette institution asilaire. »

Dans sa préface, l'historienne d'art Katrin Luchsinger souligne la contribution décisive de ce livre à une compréhension renouvelée de la psychiatrie à ses débuts et de son inscription dans l'histoire sociale et culturelle de la Suisse. Jessica Schüpbach redonne ici vie aux écrits de celles et ceux qui vécurent, travaillèrent et soignèrent dans cet établissement entre 1875 et 1900. Docteur en histoire, Jessica Schüpbach détient une solide expérience

dans le monde culturel (art contemporain, art brut). Ses recherches croisent l'histoire sociale, culturelle et matérielle avec l'histoire de la psychiatrie et des sciences médicales, et portent une attention particulière aux invisibilisés. Cet ouvrage propose une lecture inédite des débuts de la psychiatrie suisse, au prisme de la matérialité de l'écriture – les encres, les papiers, les traces laissées par les patientes et patients – souvent réduits au silence – le personnel soignant et leurs proches, qui révèlent la culture de l'écrit et les tensions entre monde intérieur et monde extérieur. De la plainte d'un patient que l'on ne croit pas, au cri transcrit dans un dossier médical, des bains contraints aux lettres jamais envoyées : les textes issus de Marsens témoignent de ruptures radicales d'existence. Ils ouvrent une fenêtre sur la manière dont les patientes et les patients percevaient et contestaient leur condition, parfois dans un langage bouleversant d'actualité.

L'ouvrage nous apporte toutes sortes d'éléments de connaissance sur les débuts de l'hôpital psychiatrique, comme le poids énorme de la religion : « Si ses murs sont consacrés dès leur origine, la religion se distille dans toutes ses strates : son fonctionnement repose en partie sur l'engagement de la congrégation des religieuses de l'Ordre de Saint-Joseph, en charge de la division des femmes, dès son ouverture ; son premier médecin-directeur, le Dr Jacques-Henri Girard de Cailleux (...) intègre la pensée chrétienne comme un principe dans sa pratique ; ses archives portent des marques concrètes de ce rapport étroit avec le sacré » (p. 36). -Le médecin-directeur, le Dr Birnbaumer « désapprouve leur présence dans les asiles, de même que leurs méthodes. Sa parole n'est entendue ni par la Commission [administrative] ni par les autorités cantonales, décidées à appliquer la loi organique de 1871 prévoyant

une collaboration entre la hiérarchie laïque et un ordre religieux, et le médecin finit par donner sa démission (...) Ces circonstances pourraient paraître anodines, mais elles révèlent la position irréfutable et centrale accordée à la religion, d'emblée partie intégrante du projet d'un asile fribourgeois bien ancré dans la culture régionale» (p. 79). «Les deux lieux religieux de Marsens sont tout aussi partagés : une chapelle, vraisemblablement d'abord érigée dans les bâtiments des malades, puis dans un espace à part (la 'chapelle à rotonde'), et un oratoire, situé dans le bâtiment des services généraux où logent les religieuses. On prie le matin et le soir, avant et après les repas». (p. 193).

Nous apprenons que «les premières constructions étaient destinées à accueillir 125 malades, capacité maximale dépassée dès l'année 1881 avec un effectif de 126 patients, et presque doublée en 1895, après des travaux d'agrandissement. Comparativement aux autres asiles suisses romands d'utilité publique, qui accueillent également des aliénés indigents, Marsens est un asile de taille moyenne, ce dont les plans et images du site de l'époque ne rendent pas forcément compte car ils reflètent en général des projets d'extension qui n'ont pas toujours été réalisés à la lettre» (p. 38). On nous rappelle ici qu'«au milieu du 20^e siècle, les témoignages de nombreux Fribourgeois assimilent Marsens à 'l'auto jaune' qui venait chercher les malades» (p. 183). Nous apprenons qu'«en juillet 1881, une station météorologique est installée à l'hospice et «les observations (...) sont faites par le concierge de l'établissement» (p. 185). A l'époque, «Les hivers sont rudes à Marsens. Dans les rapports à la Commission administrative, il est question à plusieurs reprises, et durant toute la période qui nous concerne, d'eau et de tuyaux gelés et de chauffage insuffisant ou déficient, donnant lieu à des situations délicates. En février 1878, «l'air chaud versé dans les salles est mêlé de

fumée qui incommode à un haut degré les malades qui s'y trouvent et noircit les murs». A ce moment-là, la salle de réunion télégraphe présente à peine quelques degrés au-dessus de zéro et les femmes doivent être réunies dans un dortoir» (p. 185-186). L'auteure souligne que «l'installation du télégraphe à l'Asile de Marsens, en 1879, a constitué une révolution (...) Le dossier d'Aloyse permet de connaître le temps nécessaire, en 1900, pour acheminer un courrier, d'une part, et un télégramme, d'autre part : une enveloppe tamponnée à Sion le 12 février 1900 arrive le lendemain à Marsens alors qu'un télégramme émis à Bulle à 9 h est relevé à Sion à 9h10 : une amélioration considérable» (p. 187). «Autre innovation marquante, le téléphone -installé dans l'enceinte de l'hospice dès 1887 pour des communications internes- est mentionné dans les notes d'une séance de 1896 avec la Commission administrative, à propos du prix d'abonnement. Cette modernisation vaut, deux ans plus tard, le transfert du bureau des postes 'au village' et la suppression de celui du télégraphe» (p. 188). L'ouvrage se penche aussi sur la clôture de l'hospice : «La physionomie de cette clôture est toutefois difficile à tracer avec précision. Il semble qu'un saut-de-loup encercle le site en 1879 : des escaliers y descendent, nous disent les sources, et des fils de fer y sont tendus. Ce fossé apparemment délimite toute l'enceinte de Marsens, même si sa présence est plus symboliquement dissuasive qu'efficace pour empêcher les évasions, selon le constat du directeur en séance du 18 septembre 1879» (p. 202).

Un livre à découvrir, même par celles et ceux qui connaissent l'institution. Ils en apprendront beaucoup sur la vie quotidienne aux temps des origines du «centre de soins hospitaliers».

Alain-Jacques Tornare

RÉTROSPECTIVE

18 novembre : Dans *La Liberté*, notre concitoyen Florian Emonet, président de l'Association gruérienne pour le costume et les coutumes, constate que « l'image d'Epinal associée au canton de Fribourg est sans cesse utilisée pour promouvoir ce territoire. Mais au niveau financier, le soutien est extrêmement faible ». Pour La Gruyère du lendemain, le citoyen de Marsens parle même d'une moquerie : « Il n'existe qu'une ligne dans l'article 1 sur le patrimoine immatériel [Cf. avant-projet de révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles]. Alors que le canton se vante de son patrimoine, de son terroir et de ses traditions. Tous les jours, notre économie utilise soit un bredzon, soit un dzaquillon, soit une désalpe ».

6 et 7 décembre : Notre concitoyen Romain Bossy, 16 ans, a été choisi par le Téléthon pour la troisième fois, comme ambassadeur de la 37^e édition afin de récolter des fonds pour la recherche. Dans *La Gruyère* du 26 novembre, il évoque ses difficultés lors de son entrée dans la jeunesse de son village d'accéder en chaise roulante au local de réunion dans les abris PCi,

12 décembre : Arrivée dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune d'une lettre d'information de la Commune au sujet de la clivante question du déneigement en prévision de l'Assemblée communale du 17 décembre en la Maison de Ville de Vuippens. *La Gruyère* du 14 consacre un substantiel article à ce problème en titrant : « A Marsens, la commune ne déneigera plus les routes privées. En arrêtant de déneiger les routes privées, elle souhaite aussi supprimer une inégalité, tous les propriétaires privés ne bénéficiant pas de ce service ».

17 décembre : Pas moins de 236 personnes participent à l'Assemblée communale particulièrement animée. La Presse fait des gorges

chaudes de ce *massacre à la pelle à neige*. Commentaire grinçant de Claude Zurcher dans sa rubrique « Désinvolture » dans *La Gruyère* du 21 : « Dure bataille à l'assemblée communale de Marsens. Budget refusé en raison d'un désaccord sur le déneigement des routes privées sur le territoire de la commune. Gardons espoir dans la sérénité des débats publics sur des questions sensibles dans ce pays qui n'a pas connu de guerre depuis 1847 (Sonderbund). Dans cinquante ans, il n'y aura plus du tout de neige à déblayer ». « Budget enseveli sous la neige », titre *La Liberté* du 19.

19 décembre : « Piétons renversés dans l'obscurité » annonce le 20 *Minutes* du 23. Vers 22 heures sur le passage pour piétons de la route Saint-Ignace un chauffeur percute le jeune Julien Czouz-Simpson, 22 ans, profondément choqué mais ne souffrant que de quelques contusions.

Dans une « Tribune libre », Florian Emonet lance un appel à la population au nom de la société gruérienne pour le costume et les coutumes (AGC) qu'il préside, il demande à la population de lui permettre de recueillir « tout costume ancien qui prendrait trop de place dans vos armoires (...) Nous viendrons volontiers prendre en charge vos dons afin de prolonger la fascinante histoire qu'ils représentent ».

28 décembre : *La Gruyère* publie un article sur les rockers de Division 4 formés en 2010 qui sortent leur premier album. Le visuel de l'album signé Mathieu Paillard est inspiré de la Division 4 Hommes de l'ancien hôpital psychiatrique de Marsens que le groupe utilise pour ses répétitions. « On aperçoit des personnages fantomatiques dans le reflet sombre », décrit le batteur Patrick Mauron, qui avoue parfois ressentir des « présences » dans ces pièces vétustes. « Par exemple lorsqu'une baffle s'arrête sans explication » sourit-il.

Le même jour, *La Liberté* publie une lettre de lecteur d'Eric Moret sur le sujet d'actualité du moment à Marsens. Déneigement quand tu nous tiens !

1^{er} janvier 2025 : Dans un reportage de Maurice Doucas pour la RTS, interview d'Hugo Minnig, « saisonnier patrouilleur sur les pistes du Moléson et menuisier ».

4 janvier : Concert des Rois à l'église de Vuippens.

9 janvier : *La Liberté* nous informe que les bâtiments d'Humilimont « sont dans un sale état (...) En 2023, il a fallu débloquent rapidement près de 10 millions pour l'assainissement impératif des deux bâtiments de la route d'Humilimont à Marsens, l'un abritant un EMS, l'autre une crèche. Dans son message le Conseil d'Etat indique que les lieux ont été très peu entretenus ces dernières décennies et que des travaux ponctuels ont été effectués sans tenir compte des normes en vigueur et sans vision globale. Résultat : Des problèmes d'hygiène dans les sanitaires et cuisines, des infiltrations, des moisissures et des canalisations obturées, pour ne citer que ces dégradations ».

13 janvier : En termes de précipitations, en 2024, on se situe proche de la norme dans le canton de Fribourg, annonce le quotidien cantonal A Marsens on est à 91 %.

18 janvier : Pour la première fois, un Repair Café se déroule à Marsens, dans les locaux de l'école primaire.

23 janvier : Interview dans *La Gruyère*, de notre concitoyen André Brodard, secrétaire de l'Association des producteurs de lait de Crémo SA (APLC, qui gère les quotas de lait livrés à l'entreprise sise à Villars-sur-Glâne)

et président de la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie (FSFL). Il voit « l'avenir de manière sereine ».

25 janvier : Toujours dans notre journal régional, Claude Zurcher ironise dans sa rubrique « Désinvolture » sur la « taxe poubelle, au sac, au poids, objet de discorde à Marsens (recours contre un vote de l'assemblée communale de décembre dernier). En ville de Genève -qui n'a pas de taxe poubelle, l'affaire paraît si extravagante qu'elle rappelle cette vérité déroutante : nos poubelles en disent plus sur nous que nous pouvons en dire sur elles ». De son côté, notre concitoyen Gabriel Delabays apporte dans *La Liberté* son soutien aux requérants d'asile et dénonce des lenteurs administratives qui « prolongent inutilement leurs traumatismes ».

28-29 janvier : Vibrant plaidoyer en faveur du patrimoine dans la perspective de la votation sur la construction du Centre de stockage interinstitutionnel, de notre concitoyen Florian Emonet, vice-président de la Fédération fribourgeoise des costumes et coutumes, dans la presse cantonale et régionale.

8 février : Dans une lettre de lecteur publiée dans *La Liberté*, intitulée « Enfin un consensus parental », Romain Pilloud évoque le thème de la séparation.

12 février : Assemblée communale à l'aula du CO de Riaz. Sur la question du déneigement des routes privées, la commune accepte de repartir de zéro en impliquant les propriétaires. Validation du budget communal refusé en décembre. L'assemblée approuve un crédit d'investissement en faveur de la rénovation de la ferme commune pour dynamiser le centre villageois. Le projet présenté en décembre 2023 porte sur le rez commercial du bâtiment, sur le

1^{er} étage, dédié à l'administration communale et à des bureaux en location, et sur les combles, avec une grande salle communale modulable.

1^{er} mars: Interview dans le mensuel *Générations* de Michel Voïta, originaire de Marsens, comédien, dramaturge, metteur en scène et grand passeur de textes littéraires : « le célèbre grand-père de la Fête des Vignerons est né à Cully, il y a 68 ans ».

12 mars: *La Liberté* consacre un article à André Brodard qui partira en retraite anticipée à la fin de l'année après presque dix ans à la tête de la FSFL qui assure la défense des intérêts de quelque 1200 producteurs de lait et réunit quelque 140 sociétés de laiterie. « André Brodard, qui fêtera ses 61 ans le 1^{er} janvier 2026, confie avoir envie de lever le pied, afin notamment de consacrer du temps à sa famille. « Il n'y a aucun conflit », assure-t-il.

20 mars: Sorti chez Infolio de la biographie qu'Alain-Jacques Tornare consacre à *Louis-Auguste Augustin d'Affry (1713-1793), au service des relations franco-suisse*s.

29 mars: Célébration des 30 ans de la société Witt installée à Vuippens depuis 1995 et « Coup de balai » sur les bords marsensois du lac de la Gruyère, organisé par la Commission Energie et Environnement.

5 avril: A l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), parmi 1800 participants et 26 finalistes, Benoît Schmit, de Marsens, et élève au Collège du Sud, a remporté le bronze lors de la finale suisse des Olympiades de mathématiques. « Les Olympiades de mathématiques ? C'est comme la Fête fédérale de lutte, mais sans la sciure » explique Claude Zurcher dans sa rubrique « Désinvolture » dans *La Gruyère* du 6 septembre.

12 avril: Présidée par Léane Philipona, le Société de jeunesse de Marsens invite les Aîné(e)s de Marsens à la traditionnelle sortie qui se déroule cette année au musée suisse de l'agriculture et à la verrerie d'Hergiswil.

17 avril: Même le *20 Minutes* annonce, photo à l'appui, que « les fortes pluies ont déclenché une course contre la montre pour empêcher les eaux du lac de submerger une ancienne décharge de Vuippens classée site pollué. Celle-ci a été libérée par un éboulement en février, déversant 600 à 700 mètres cubes de déchets sur les rives ». *La Gruyère* du 15 avril en fait sa Une et consacre une pleine page à cette « course contre la montre pour éviter une pollution du lac ». Dans sa rubrique « Désinvolture » du 17, Claude Zurcher ironise : « Le panorama grandiloquent du lac de la Gruyère cache, en fait, déchets polluants, anciennes décharges, STEP et tutti quanti, comme le rappelle à notre connaissance l'éboulement d'une partie d'un ancien 'grab' à Vuippens. 'Le beau est toujours bizarre', version Baudelaire sur rive du lac ».

8 mai: *La Gruyère* annonce en première page « Du retard et des surcoûts à Humilimont » : « Les 9 millions de francs prévus pour les travaux d'assainissement urgents à la crèche et au home d'Humilimont, seront largement insuffisants. On parle de +63%, et le Conseil d'Etat prépare une demande de rallonge au Grand Conseil, alors que le COPIL [comité de pilotage] assure avoir tiré la sonnette d'alarme avant le début du chantier ». La livraison des locaux est désormais prévue pour juillet 2026 pour la crèche et en juin 2027 pour l'EMS.

10 mai: *La Liberté* titre : « Une année de revanche pour Gapany », dont la cheville avait lâché lors de la fête fédérale de Pratteln, ce qui l'avait privé d'une deuxième couronne fédérale. Le Marsensois a remporté en 2024

les titres fribourgeois et valaisan. *Mobirama*, la revue des clientes et des clients de la Mobilière, dans son édition du printemps, lui consacre sa couverture et un grand reportage richement illustré intitulé : « La lutte, une histoire d'émotions ».

11 mai : Etape gruérienne pour le Tour romand avec le concours de saut d'obstacles à Marsens. Parmi les participantes, notre concitoyenne Vanessa Schwab, 18 ans, collégienne.

16 mai : Assemblée de la Société des Intérêts villageois à la Maison de Ville à Vuippens. *La Liberté* consacre un article aux artistes fribourgeoises qui ont chanté l'Eurovision, dont Carol Rich lors de l'édition 1987 à Bruxelles. « Le présent rejoint le passé pour Anne-Lyse Corpataux alias Carol Rich, qui sortira fin août une nouvelle version de *Moitié-moitié*, sa chanson d'Eurovision ». Elle chantera lors du 15^e anniversaire des « rendez-vous du cœur » aux Pléiades, les jeudis du 4 septembre au 9 octobre.

17 mai 2025 : *La Liberté* évoque « Sept millions à Humilimont ». Le gouvernement reconnaît « rattraper un retard d'entretien accumulé sur plusieurs décennies ». Il laisse ouverte « la question d'un assainissement total ou d'une vente ». Les travaux s'achèveront en été 2026 côté crèche (soit un report de 12 mois) et en été 2027 côté home, note l'Etat avec les réserves d'usage.

20 mai : « Pont-la-Ville s'offre un armailli géant nommé Bernard » [Romanens], titre *La Gruyère*. Cette quatrième œuvre monumentale d'Yves Tinguely rend hommage au célèbre chanteur de la Fête des Vignerons de 1977. Tout en observant cet armailli de 7 mètres 50, en bordure de forêt de Bertigny, le randonneur

peut écouter le chanteur en appuyant sur deux boutons au choix : *Le chant de ma mère* et *Le Ranz des vaches*.

26 mai : Assemblée communale à la halle polyvalente d'Avry-devant-Pont. Un projet de soumettre aux citoyens par un vote populaire la création d'un Conseil général est approuvé par l'assemblée par 57 oui, 24 non, 17 absentes. Comptes 2024. Excédent de revenus : 117 000 francs. Charges 10,1 millions de francs. Perte budgétée : 70 000 francs.

31 mai : Triplé de la tribu Philipona du CS Marsens, tirée par Dario, Josiane et Michel et encadrée par Jean-Charles et Christine qui ont ramené du stade de Bouleyres à Bulle trois titres des championnats fribourgeois d'athlétisme.

3 juin : Dans sa page souvenir relatant le 3 juin 1905, il est rappelé que la commune venait d'inaugurer les hydrants placés aux alentours des villas d'Humilimont : « Il y a de l'eau en abondance, la pression est suffisante pour jeter l'eau au faite des toits, le village de Marsens est en sécurité. Par une singulière coïncidence, dans la nuit de mercredi à jeudi, le feu a détruit un bâtiment situé au-dessus de Marsens. La maison, tout en bois et assez éloignée du village, a été complètement consumée ».

7 juin : Concert Ou bi payi dè Dzoyà à l'église de Vuippens par le chœur-mixte et Lè Dzoyà de Marsens sous la direction de Marie-France Baechler.

14 juin : Traditionnel après-midi récréatif organisé par les Amis du sentier des découvertes & la Société des intérêts villageois de Marsens-Vuippens avec un parcours guidé sur le site du RFSM par Charly Perrottet.

Début de l'exposition «Volksmusik» au Forum de l'histoire suisse à Schwytz, dans laquelle on peut voir et entendre jusqu'au 3 mai 2026 un enregistrement du Ranz des vaches par Bernard Romanens à la fête des Vignerons de 1977.

24 juin : Au Grand Conseil, le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert affirme que «avec les outils dont on dispose aujourd'hui, on ne l'accepterait plus», à savoir les deux bâtiments, route d'Humilimont 30 et 60: «Un cadeau empoisonné, vu leur état». «Mais l'Etat assume son passé et essaie de trouver des solutions».

28 juin : Daniel Demierre publie un fascicule tout ménagé sur l'électro-smog dans un document intitulé: «Tout dans le bon sens no 3. Une info qui évite les censures communales et ne paraîtra pas dans le *Mars en Tous Sens*» (sic).

4 juillet : Fin de l'année scolaire et départ de Sylviane Girard, directrice du cercle scolaire. 10-11-12-13 juillet: Pour son 60^e anniversaire, *La Coccinelle*, Société d'accordéonistes dirigée par Charlene Lehmann-Lebois et présidée par Nathalie Romanens Scaiola, associée à l'école de cirque Fun'en'Bulle à l'occasion de ses 20 ans, présentent en cinq lieux de Marsens (place de fête de la Ferme communale, préau de l'école primaire, le couvert de l'atelier du RFSM, la salle de gym et le préau de l'AES) un spectacle mêlant musique et arts du cirque en itinérance. 160 artistes sont impliqués dans ce spectacle avec une mise en scène de Magali Pasquier et Nikola Pasquier, alias Gommelette et Gabatcho.

Fin juillet : Publication sur Internet d'un essai-pilote du *Mars en tous sens*, en version numérique.

1^{er} août : Brunch au chalet des Gro-Prarys organisé par la Société des intérêts villageois de Marsens-Vuippens. Originaire de notre commune, Anne Philipona est depuis ce jour doyenne de la section commerce, vente et pharmacie de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle.

8 août : le jour de son 30^e anniversaire, Maëlle Minnig réussit son examen de parapente et le lendemain elle signe 3h17"24 à Sierre-Zinal (31 kilomètres pour 2200 mètres de dénivelé positif) pour sa quatrième participation.

15 août : Vernissage de l'exposition en plein air sur les rives de la Sionge à Riaz des Imagiers de la Gruyère présidé par Jean-Marc Gaillard, membre-fondateur de la publication communale.

Fin août : En vue de la votation populaire communale, plusieurs brochures sont distribuées dans nos boîtes aux lettres. Deux contre la création d'un Conseil général signés respectivement par André Philipona/Robert Bochud et Arnaud Duplain et une pour signée par Anne-Gabrielle Wüst Saucy, Marie-Claude Haldemann, Anne Peiry, Rolf Haldemann, David Macheret, Marcel Mesnil, Eric Moret, Philippe Pasquier.

26 août : Assemblée communale extraordinaire à la Maison de Ville à Vuippens suivie d'une séance d'information au sujet du Conseil général. Le nombre de conseillers communaux restera inchangé. Une centaine de citoyens assiste à la séance d'information.

28 août : Rentrée scolaire avec, pour le cercle scolaire Echarlens-Marsens-Sorens, un nouveau directeur à 80% en la personne de Serge Gobet, né en 1985, qui était, depuis 2021, adjoint de direction auprès du cercle

scolaire de Bulle-Morlon. Titulaire d'un CAS en éducation numérique, il termine à la fin septembre un CAS en administration et gestion d'institutions de formation.

25 au 30 août à Chemnitz, en Allemagne, Benoît Schmit, originaire de Vuippens et étudiant au Collège du Sud, s'illustre aux Olympiades de mathématiques aux côtés de cinq autres collégiens venus de toute la Suisse. Le concours a rassemblé 66 participantes et participants de 11 pays.

30 août et 2 septembre : Interviewé par la Presse, Jean-Marc Gaillard déplore que des œuvres présentées dans l'exposition *Songe de la Sionge* aient été volées ou vandalisées.

31 août : Né en 1995, Benjamin Gapany, qui a déjà trois fêtes fédérales à son actif, dont celle de Zoug en 2019, marquée par une couronne et des sacres cantonaux et régionaux à n'en plus finir tant en terres romandes que du côté alémanique, avait une revanche à prendre suite à sa blessure de 2022. Il est le seul Romand à obtenir une couronne -la deuxième de sa carrière- à la fédérale de Mollis dans le canton de Glaris. *La Liberté* du 1^{er} septembre et *La Gruyère* du 2 septembre lui consacrent une pleine page.

5 et 6 septembre : Tournoi de Beach Soccer à la ferme communale. Lors de l'Apéritif, la population accueille chaleureusement la récente victoire de Benjamin Gapany.

7 septembre : La population marsensoise balaie sans équivoque l'idée de créer un Conseil général, le non l'emportant avec 73,36% des votants : taux de participation de 41,8% seulement, 471 voix contre 171 pour). «Ce résultat, dont le Conseil communal prend acte, est sans équivoque» observe la syndique Myriam Fragnière-Dufour.

45^e édition des courses populaires de chevaux à Vuippens, lesquelles privilégient la bonne humeur, les déguisements et les attelages particuliers. Selon *La Gruyère* du 9 septembre : «Ce rendez-vous devenu incontournable a réuni plusieurs milliers de personnes et mobilisé 150 bénévoles sur le terrain prêté par la famille Savary. François Magnin [Président des Compagnons du cheval] parle d'une grande réussite, d'autant plus qu'aucun accident n'est à déplorer, tant du côté humain que de celui des animaux».

8 septembre : Sous le titre «Une jeune maman fribourgeoise raconte son triple deuil», *le Matin Dimanche* et le journal *24 Heures* consacrent un article à notre concitoyenne Liliana Siorat qui, en quelques mois, a perdu deux enfants, son père, et a frôlé la mort. Une impensable série d'épreuves que l'habitante de Marsens relate dans un livre intitulé «Cinq cœurs pour deux vies» publié en juillet chez Hello Editions. 27 septembre : Coup de balai au village de Marsens lors de l'action cantonale de ramassage des déchets.

1^{er} octobre : Assistants en soins, infirmiers, jardiniers, médecins, techniciens, les profils étaient variés parmi les participants au piquet de grève du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) sur le site de Marsens lors du mouvement de protestation de la fonction publique..

4 octobre : *La Gruyère* consacre une pleine page à Nicole Zumkeller, pionnière de la danse contemporaine en Gruyère : «A Marsens, dans une salle de l'ancienne école cantonale d'infirmiers et d'infirmières en psychiatrie, la danseuse professionnelle rayonne de sa joie d'enseigner (...) A l'entrée du studio, une photo en noir et blanc, datée de 1989, rappelle la création de l'école Nicole Danse».

31 octobre : Fermeture de la boulangerie Overney.

1^{er} novembre : Notre jeune concitoyen, Olivier Jacques devient, à Collombey en Valais, champion suisse de boxe anglaise amateur, catégorie moins de 60 kilos. Il s'entraîne chez Ronin team à Marsens.

8 novembre : *La Gruyère* propose une pleine page sur le lutteur de Marsens Benjamin Gapany, victime d'une déchirure du ménisque et des ligaments croisés du genou gauche le jeudi de l'Ascension à Bâle, et qui va être opéré le 19 novembre. Après *La force des traditions* (2022), un deuxième documentaire de Placyde Corthésy intitulé *La force du temps* est consacré à l'agriculteur de 30 ans : « On le voit travailler dur, sur l'exploitation familiale, s'entraîner avec son ami Paul Tornare ».

7 novembre : Maud Tornare pour *La Liberté* consacre un article au haut-marais des Gurlles au-dessus du village de Maules, qui revient de loin : « Un immense marais s'étendait à l'origine entre l'actuel étang du Devin et celui des Bugnons, sur les communes de Sâles, Marsens et Riaz (...) Le système hydrique du marais a été mis à mal par le drainage des zones agricoles alentour et l'exploitation massive de la tourbe, extraite jusqu'en 1978 pour être utilisée comme combustible ». Pour en savoir plus on peut se référer à la contribution de Yann Fragnière sur « L'histoire tourmentée des tourbières » parue dans la dernière livraison des *Cahiers du Musée gruérien* (n° 15, 2025).

13 novembre : Cérémonie sur le site du Réseau fribourgeois de santé mentale à l'occasion du 10^e anniversaire de la reprise de la blanchisserie de Marsens par les Blanchisseries générales (LBG). A l'époque, cette reprise par le secteur privé avait provoqué la grève de 15

employés, soumis à la loi sur le personnel de l'Etat. Le site de Marsens compte désormais 21 collaborateurs.

18 novembre : *La Gruyère* annonce l'arrêt provisoire des travaux de rénovation débutés en mars du pont qui traverse le Gérignoz, près du carrefour de Sorens, à cheval entre Marsens et Pont-en-Ogoz. Le pont construit en 1970, qui a une portée de 20 mètres et une longueur totale de 50 mètres, présente une dégradation nécessitant une remise en état et un renforcement structurel. Les travaux devraient reprendre en mars 2026. Rappelons que le carrefour de Sorens doit être entièrement repensé, avec des aménagements cyclables.

14 novembre : A Lausanne, parution dans la collection Bibliothèque d'histoire de la médecine et de la santé de l'ouvrage de Jessica Schüpbach : « Encres, traces, papiers. L'art d'écrire à l'asile de Marsens, 1875-1900 ».

20 novembre : 150^e anniversaire dans la plus grande discrétion de « l'hospice d'aliénés » de Marsens.

Norbert Vuarnoz « Monsieur station d'épuration », à l'honneur dans un texte de Jean-Bernard Repond intitulé « Du tout-à-l'égout à la station d'épuration » paru dans les *Cahiers du Musée gruérien* (n° 15, 2025, p. 127-130). « Véritable mémoire vivante de l'histoire de l'épuration des eaux dans la région, il revient sur ses trente années d'engagement professionnel » en sa qualité de chef d'exploitation de la STEP de Vuippens. Notre concitoyen qui partira à la retraite en juin 2026 conclut ainsi l'interview : « Actuellement, la station de Vuippens est dimensionnée pour 85 000 équivalents/habitants. Notre réserve n'est plus que de 10 000 équivalents/habitants. L'agrandissement de la station en 2015 a été conçu pour un objectif de croissance d'une

durée de vingt ans. Il est donc temps de se pencher sur l'objectif 2035. C'est demain!»

20 novembre : Marsens fait partie des 9 communes sur les 22 présentes à l'assemblée des délégués de l'Association régionale de la Gruyère à ne pas vouloir soutenir financièrement le prochain Comptoir de la Gruyère.

1^{er} décembre : Réouverture de la boulangerie reprise par M. David Buchs qui tient la boulangerie d'Echarlens.

4 décembre : L'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin de la Sionge (AIS) adopte, à l'unanimité des 12 communes présentes, un crédit de 14,6 millions de francs pour le traitement des micropolluants.

6 décembre : La corporation forestière Berra-Gibloux met à l'enquête son nouveau centre forestier dans l'aire forestière au lieu-dit Le Gottu, le long de la route des Bugnons. Actuellement, la corporation œuvre aux Petits-Prarys, propriété de l'Etat.

7 décembre : Repas des aînés à la Maison de Ville de Vuippens, organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Rive-Gauche.

9 décembre : Assemblée communale en présence de 51 personnes. «L'assainissement de la décharge de Vuippens s'impose dans les investissements tandis que le budget 2026 de Marsens se pare de rouge vif. La perspective d'un bus-bibliothèque dans les écoles a redonné le sourire aux participants à l'assemblée communale» commente Anaïs Rey dans *La Gruyère* du 11. «Jugé innovant, il bénéficiera d'une subvention de l'Etat et sera le premier bibliobus du canton de Fribourg», précise la conseillère communale Gillian Simpson, citée

par *La Liberté* du 11. Une convention lie désormais les communes du cercle scolaire -Sorens, Echarlens, Marsens- et celle de Pont-en-Ogoz.

11 décembre : Notre concitoyen Arnaud Duplan, président des Jeunes UDC Fribourg, publie une tribune libre dans *La Gruyère* sur les « inepties d'une minorité bruyante », à savoir le collectif de la Grève féministe contre le grimage du Père Fouettard. Dans le même esprit, Florian Demierre (Vuippens) présente une lettre de lecteur dans *La Liberté*.

15 décembre : Début tant attendu des travaux de réaménagements de la traversée du village de Vuippens. Le chantier se déroulera principalement en 2026. Fin des travaux prévus pour le printemps 2027.

23 décembre : Tribune libre d'Alain-Jacques Tornare dans *La Gruyère*, évoquant, suite à la destruction de la tombe de Netton Bosson à Riaz, ses craintes au sujet de celle de Bernard Romanens à Vuippens.

30 décembre : Christine Mercier évoque l'abbaye d'Humilimont, traitée dans un numéro de la revue *Passé Simple*, lors de la Matinale de RTS 2 vers 7h40. Dans *la Gruyère*, notre concitoyen Robin Philipona, président des jeunes agriculteurs fribourgeois, fait part de son désarroi dans une lettre intitulée «La mort est dans le pré»: «Si l'on veut réellement protéger une agriculture durable, un environnement sain et une alimentation de qualité, il est urgent de donner aux agriculteurs d'autres perspectives que celle de la survie. Allez... bonne année 2026!». Tout est dit.

*Gillian Simpson & Alain-Jacques Tornare
Pour les textes et photos.*

Job d'été étudiants/es

Offres d'emploi

Durant les vacances scolaires d'été, nous disposerons de places de travail, destinées à des étudiants/es (15 ans révolus), priorité aux jeunes de la commune de Marsens, pour des travaux de conciergerie.

Disponibilités :

SEMAINE	DATE	NOMBRE DE PLACES	SERVICE
29	du lundi 13 juillet 2026 au vendredi 17 juillet 2026	4	Conciergerie
30	du lundi 20 juillet 2026 au vendredi 24 juillet 2026	6	Conciergerie

En cas d'intérêt, vous êtes prié/e de vous adresser à l'administration communale par e-mail, en indiquant vos coordonnées complètes : commune@marsens.ch

Le Conseil communal



BUREAU COMMUNAL	026 915 18 44 commune@marsens.ch www.marsens.ch	lu ma-me-je-ve	14 ⁰⁰ -18 ⁰⁰ 08 ⁰⁰ -11 ³⁰
FILIALE POSTE KIOSQUE HÔPITAL	0848 88 88 88	lu-ve sa	07 ³⁰ -12 ⁰⁰ • 13 ³⁰ -17 ⁰⁰ 07 ³⁰ -12 ⁰⁰ • Fermé
BOULANGERIE LA GRANGE AUX PAINS	026 915 15 28	lu-ve sa di	06 ³⁰ -12 ⁰⁰ • 14 ⁰⁰ -18 ³⁰ 06 ³⁰ -12 ⁰⁰ • 14 ⁰⁰ -16 ⁰⁰ Fermé
BOUCHERIE DE MARSENS	026 915 24 24	lu-me je ve sa di	07 ⁰⁰ -12 ⁰⁰ • 13 ³⁰ -18 ⁰⁰ 07 ⁰⁰ -12 ⁰⁰ • Fermé 07 ⁰⁰ -12 ⁰⁰ • 13 ³⁰ -18 ⁰⁰ 07 ⁰⁰ -12 ⁰⁰ • 13 ⁰⁰ -16 ⁰⁰ Fermé
CAFÉ RESTAURANT MAISON DE VILLE VUIPPENS	026 915 15 92	lu ma-me je-ve sa di	08 ³⁰ -14 ⁰⁰ • 17 ⁰⁰ -00 ⁰⁰ Fermé 08 ³⁰ -14 ⁰⁰ • 17 ⁰⁰ -00 ⁰⁰ 10 ⁰⁰ -00 ⁰⁰ 10 ⁰⁰ -22 ⁰⁰
LAITERIE	026 915 28 42	lu ma-ve sa di	06 ⁴⁵ -12 ⁰⁰ • 16 ⁰⁰ -19 ⁰⁰ 06 ⁴⁵ -12 ⁰⁰ • 14 ⁰⁰ -19 ⁰⁰ 06 ⁴⁵ -19 ⁰⁰ • non-stop 06 ⁴⁵ -11 ³⁰ • 17 ⁰⁰ -19 ⁰⁰
DÉCHETTERIE		me sa	17 ⁰⁰ -19 ³⁰ 08 ⁰⁰ -11 ⁴⁵
DÉPÔT DES BRANCHES		me sa	13 ³⁰ -19 ³⁰ 08 ⁰⁰ -18 ⁰⁰
RÉCEPTION DES DÉCHETS CARNÉS	En Fulet Broc 026 921 17 64 Sanima La Joux 026 655 04 45	lu-ve lu-sa	09 ⁰⁰ -11 ⁰⁰ 13 ³⁰ -15 ³⁰

NUMÉROS D'URGENCE

EAUSUD – SERVICE DE PIQUET EAU (07⁰⁰-17⁰⁰)
EAUSUD – SERVICE DE PIQUET EAU (HORS HORAIRE)

026 919 82 22
079 248 22 25

POLICE
FEU
AMBULANCE & URGENCE MÉDICALE (24/24)
CENTRE DE TOXICOLOGIE

117
118
144
145

GENDARMERIE CANTONALE

026 347 01 17

HÔPITAL FRIBOURGEOIS DE RIAZ

026 306 40 00

PERMANENCE DES MÉDECINS (GRUYÈRE)
MÉDECINS DE GARDE DE LA GRUYÈRE (BULLE SANTÉ)

0800 170 171
026 304 21 36

PHARMACIE DE SERVICE

0900 146 146
